





B E K B

B C B E

Rapport sur le développement durable 2016

Rapports de la BCBE

Rapport de gestion

Le rapport de gestion (RG), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe, présente la situation économique de la banque de manière fiable. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Rapport sur le développement durable

Le rapport sur le développement (RDD) durable contient les répercussions, les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

Le rapport sur le développement durable est présenté conformément aux lignes directrices *Global Reporting Initiative* (GRI), version G4, tout en tenant compte du Supplément sur le secteur des services financiers. La BCBE aborde tous ses principaux thèmes en rapport avec le développement durable et présente les indicateurs GRI correspondants. De ce fait, le présent rapport satisfait aux options GRI « critères Exhaustifs ». Les données standard du rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe; cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001.

Les deux rapports sont publiés annuellement. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère BCBE et à l'engagement de la banque en 2016.

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
Téléphone 032 327 47 47
Fax 031 666 60 40

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Andreas Baumann

Concept, production et impression

Stämpfli SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2017

Banque Cantonale Bernoise SA



No. 01-17-980590 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

Sommaire

AVANT-PROPOS	7	SOCIÉTÉ	26
DÉVELOPPEMENT DURABLE : POINTS FORTS	9	Engagement social	26
PROFIL DE L'ENTREPRISE	10	Approvisionnement régional à caractère durable	28
VISION À LONG TERME DE LA BCBE	11	Éthique et gouvernance d'entreprise	29
Effets de l'activité commerciale	11	Transparence et dialogue avec les parties prenantes	29
Gestion du développement durable	11	ÉCOLOGIE D'ENTREPRISE ET PROTECTION DU CLIMAT	32
Principaux thèmes	13	Chances et risques du changement climatique	32
PRODUITS ET PRESTATIONS DURABLES	14	Consommation des ressources et émissions	33
Pratiques de vente responsables	14	PERSPECTIVES ET OBJECTIFS	38
Satisfaction clientèle et protection des données client	14	VUE D'ENSEMBLE DES CHIFFRES CLÉS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	40
Placements : investissements responsables	15	TABLEAUX GRI	41
Crédits : critères sociaux et environnementaux	16		
LA BCBE EN TANT QU'EMPLOYEUR	19		
Politique salariale raisonnable	19		
Sécurité de l'emploi et gestion des restructurations	20		
Santé et équilibre travail / vie privée	20		
Formation et perfectionnement	22		
Diversité et égalité des chances	24		



Antoinette Hunziker-Ebnetter et Hanspeter Rüfenach dirigent à la BCBE.

Avant-propos

Cher lecteur, chère lectrice,

La politique à long terme de la BCBE façonne l'approche et l'action de nos collaborateurs. La charte et le rapport de gestion impriment une direction en vue d'agir dans un esprit qui perdure. Nous avons repensé le rapport sur le développement durable et l'avons recoupé avec le rapport de gestion. Ainsi, nous conférons davantage de transparence au développement durable et lui accordons la place qu'il mérite en le mettant en valeur.

Pour la BCBE, 2016 est synonyme de développement fructueux. Les pratiques commerciales justes, des canaux de distribution proches du client et une politique de vente responsable étaient en point de mire. Nous sommes convaincus qu'un engagement sur les plans écologique et social va de pair avec succès économique. Les temps difficiles que nous traversons actuellement nous appellent à assumer – d'autant plus – nos responsabilités afin de contribuer au développement sain de notre espace de vie.

En automne, nous avons lancé nos propres fonds de prévoyance, nous permettant de mettre en avant notre longue expérience dans les affaires de placement. Les clients ont ainsi la possibilité de placer leurs avoirs de manière judicieuse.

Les divers rapports annuels de 2016 vous présentent des clients, des actionnaires et des collaborateurs qui ont tous un point en commun : la BCBE leur a permis de réaliser l'un de leurs rêves les plus chers. Ces personnes, comme bien d'autres encore, placent leur confiance dans notre établissement. C'est non sans fierté que nous sommes – en tant que banque – une partenaire fiable pour eux. C'est pour cette raison que nous entendons rester une banque qui place les relations humaines au cœur de ses préoccupations.

Avec nos salutations les meilleures



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Hanspeter Rüfenacht
Président de la Direction générale



« Nous rêvions depuis longtemps de fonder notre propre petite entreprise. Notre passion commune pour la pâtisserie a donné l'impulsion pour créer notre propre fournil-atelier. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 18.

Développement durable : points forts



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La BCBE a repensé ses rapports. À compter du rapport de gestion 2016, les aspects du développement durable sont mieux intégrés dans le rapport de gestion, apportant plus de transparence sur nos résultats.



CLASSEMENT *CLIMATE*

Au classement *Climate* de l'organisation Carbon Disclosure Project (CDP), la BCBE a obtenu la meilleure note : A. Notre banque figure ainsi parmi les meilleurs prestataires de services financiers, et ce pour la huitième fois consécutive. Ainsi, les efforts déployés durant de longues années en faveur de l'environnement s'en voient récompenser (cf. page 12).



FONDS DE PLACEMENT

La BCBE a lancé ses propres fonds de placements. Avantageux, ils s'adressent à la Clientèle privée. Depuis plus de 25 ans, la BCBE s'occupe avec succès de gestion d'actifs (*Asset Management*). Sa longue expérience est mise à profit et son éventail de produits est élargi puisqu'il comprend désormais des fonds de placement à caractère durable (cf. page 15).



DIVERSITÉ

La BCBE met l'accent sur l'encouragement de la diversité et de l'égalité des chances. Elle offre des modèles de travail et des horaires de travail modernes et flexibles. De plus, les postes sont mis au concours tant à taux partiels qu'à plein temps. Le groupe de travail *Diversité* élabore des solutions concrètes (cf. page 24).



FORMATION

En 2016 également, un emploi sur dix était occupé par une personne en formation à la BCBE. En été, 27 apprentis diplômés sont entrés en fonction à la BCBE. La nouvelle plateforme d'apprentissage est un instrument moderne à disposition des collaborateurs pour les modules de perfectionnement (cf. page 22).



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La BCBE compense ses émissions de CO₂ dans son propre espace économique, soit au total 1236 tonnes en 2016, respectivement 7804 tonnes depuis 2011. Elle contribue ainsi à la protection de l'environnement de même qu'à la garantie de l'emploi dans la région (cf. page 33).

Profil de l'entreprise

La Banque Cantonale Bernoise (BCBE) est une banque universelle suisse existant depuis plus de 180 ans qui concentre ses activités sur deux secteurs d'activité clés : les affaires avec la Clientèle privée et la Clientèle entreprises, notamment les PME, ainsi que le conseil en gestion de fortune et le Private banking pour les particuliers et les investisseurs institutionnels. Elle propose une large palette de prestations comprenant, d'une part, les comptes dans les segments de l'épargne, des placements, de la prévoyance ainsi que le trafic des paiements (y compris cartes de débit et de crédit) et, d'autre part, des produits de crédit tels qu'hypothèques, prêts, crédits en compte courant et avances fermes. Dans le conseil en placements et la gestion de fortune, la banque propose tous les produits de placement usuels dans les principales devises ainsi que les produits et services correspondants, comme p. ex. la planification financière intégrale. La banque n'exerce aucune activité significative dans le segment de l'investment banking.

La BCBE concentre ses activités avant tout sur les cantons de Berne et de Soleure ainsi que sur les espaces économiques limitrophes ; elle dispose d'un réseau d'exploitation dense, composé de près de 70 sièges. Les produits et services de la plateforme de trading money-net.ch, de même que les activités de placement sont accessibles aux clients partout en Suisse. La banque emploie plus de 1200 collaborateurs et compte environ 500 000 clients. Avec près de 60 000 copropriétaires, l'actionnariat de la BCBE est très diversifié. Le canton de Berne détient 51,5 % des parts.

Vision à long terme de la BCBE

Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, la BCBE s'engage de longue date en faveur d'un développement durable. Cette orientation est inscrite dans la stratégie de la banque, tandis que les principes de gouvernance d'entreprise (cf. rapport de gestion à partir de la page 28) garantissent une gestion d'entreprise durable.

EFFETS DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

En tant que banque universelle, la BCBE a pour but lucratif d'effectuer toutes les opérations bancaires usuelles, de soutenir le canton et les communes dans l'accomplissement de leur mission et d'encourager le développement économique et social dans sa zone d'activité. La BCBE assume ses responsabilités économique, sociale et écologique et s'emploie à améliorer continuellement ses performances en matière de développement durable. Elle fournit une contribution importante au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et renforce l'économie de sa zone d'activité. La banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez les clients. La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage et de travail. Son fort ancrage dans sa zone d'activité se reflète auprès de ses quelque 500 000 clients et auprès de ses 60 000 actionnaires.

La BCBE adopte une approche intégrée en matière de gestion des risques (cf. rapport de gestion à partir de la page 77): les principes en fait de risques politiques appliqués par la BCBE ainsi qu'un système de limites pluri-dimensionnel sont les fondements de la restriction des risques. Le contrôle des risques et l'évaluation des opportunités font partie intégrante de la stratégie annuelle, les risques

environnementaux et sociétaux ainsi que leurs effets sur la banque et son milieu étant pris en compte. La BCBE dispose d'un processus standardisé permanent de gestion des risques.

GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie de la BCBE est axée sur le succès à long terme: elle table sur la création d'une plus-value durable en lieu et place de gains maximisés à court terme. Cela se manifeste notamment dans le fait que la BCBE fixe ses objectifs sur la base du free cash-flow sur dix ans, qu'elle poursuit une stratégie de risque faible et qu'elle dispose d'une structure de bilan saine ainsi que d'une solide couverture de fonds propres. La politique d'affaires est menée de manière responsable et conforme à la stratégie actionnariale de l'actionnaire majoritaire, le canton de Berne, dans la mesure où elle vise à maintenir une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions, avec son siège à Berne.

L'approche de gestion adoptée par la BCBE, incorporée dans la gestion globale, est axée sur la réalisation d'objectifs. Le Conseil d'administration définit la stratégie de la BCBE ainsi que l'orientation du développement durable. La stratégie constitue la base de la politique commerciale ainsi que du positionnement de la banque, eu égard aux aspects économiques, écologiques et sociétaux. La stratégie est soumise à un processus d'évaluation annuel, au terme duquel elle est adaptée, si nécessaire.

Charte de développement durable

La Direction générale assume la responsabilité stratégique des mesures économiques,

sociales et écologiques. Dans la Charte de développement durable, elle définit ses objectifs ainsi que les garde-fous valables à l'échelle de la banque. Le groupe de travail *Développement durable* coordonne leur mise en œuvre, évalue le degré de réalisation des objectifs et engage les mesures consécutives. Le groupe de travail comprend des responsables de processus d'une pertinence importante sur les plans social et écologique ainsi que des représentants des zones d'activité. Les aspects du développement durable sont incorporés dans les processus de gestion et mis en œuvre au quotidien. Le groupe de travail *Développement durable* soumet un rapport annuel à la Direction générale; en outre, des entretiens axés sur les objectifs ont lieu entre le responsable du groupe de travail *Développement durable*, le président de la Direction générale et la présidente du Conseil d'administration. La Direction générale autorise formellement la publication du rapport sur le développement durable et s'assure que les principaux aspects sont bien pris en considération.

La Charte de développement durable actuelle, pour les années 2016 à 2019, est le fruit de plusieurs années d'évolution: en 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept visant à rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques, qui a été progressivement étendu. Aujourd'hui, la Charte de développement durable comprend, outre des enjeux écologiques, des aspects et objectifs ayant trait à nos produits et à nos prestations, ainsi qu'à la responsabilité de la banque vis-à-vis de ses collaborateurs et de la société.

➤ bcbe.ch/chartededevveloppementdurable

Banque primée

Grâce à son engagement, la BCBE a obtenu de bons résultats dans des ratings indépendants.



L'agence de notation oekom research a discerné sans discontinuer le label de qualité *Prime* à la BCBE depuis 2010. Dans son secteur d'activité, la banque compte parmi les figures de proue, dont les prestations sociales et écologiques sont supérieures à la moyenne.

En 2016, Moody's a confirmé l'excellente notation de la BCBE. Elle s'est vu attribuer la notation *Aa1* pour sa solvabilité à long terme et *Prime-1* aux engagements à court terme (notation maximale). La BCBE compte ainsi parmi les banques suisses les mieux notées par Moody's.



Au classement *Climate* de l'organisation Carbon Disclosure Project (CDP), la BCBE a obtenu la meilleure note : *A*. Notre engagement s'en voit récompenser pour la huitième fois consécutive et ce qui vaut à notre

banque de figurer ainsi parmi les meilleurs prestataires de services financiers. CDP est une organisation à but non lucratif qui effectue chaque année un classement *Climate* réunissant les plus grandes entreprises cotées en Bourse, dont 152 en Suisse. Elle a pour objectif d'apporter plus de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la prise de conscience quant aux risques liés aux changements climatiques.



Dans le classement Private Banking 2016 du magazine économique *Bilanz*, la BCBE s'est hissée pour la huitième fois consécutive parmi les deux meilleures dans la catégorie « Banques universelles régionales ». Elle a même occupé la tête du classement général en 2010, en 2014 et en 2015.



La gestion de fortune institutionnelle de la BCBE est conforme aux normes Global Investment Performance Standards (GIPS®).¹

¹ La société au sens des GIPS® est définie en tant que BCBE et comprend la gestion de fortune institutionnelle de la BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BCBE. Une liste exhaustive des composites ainsi que les composites reports peuvent être demandés auprès de la BCBE.



La gestion de la qualité est certifiée ISO 9001 depuis 2002 et la gestion environnementale de la banque ISO 14001 depuis 2004.



Depuis 2003, le siège de Bienne s'est vu décerner à plusieurs reprises le *Label du bilinguisme* pour son engagement en faveur du bilinguisme.



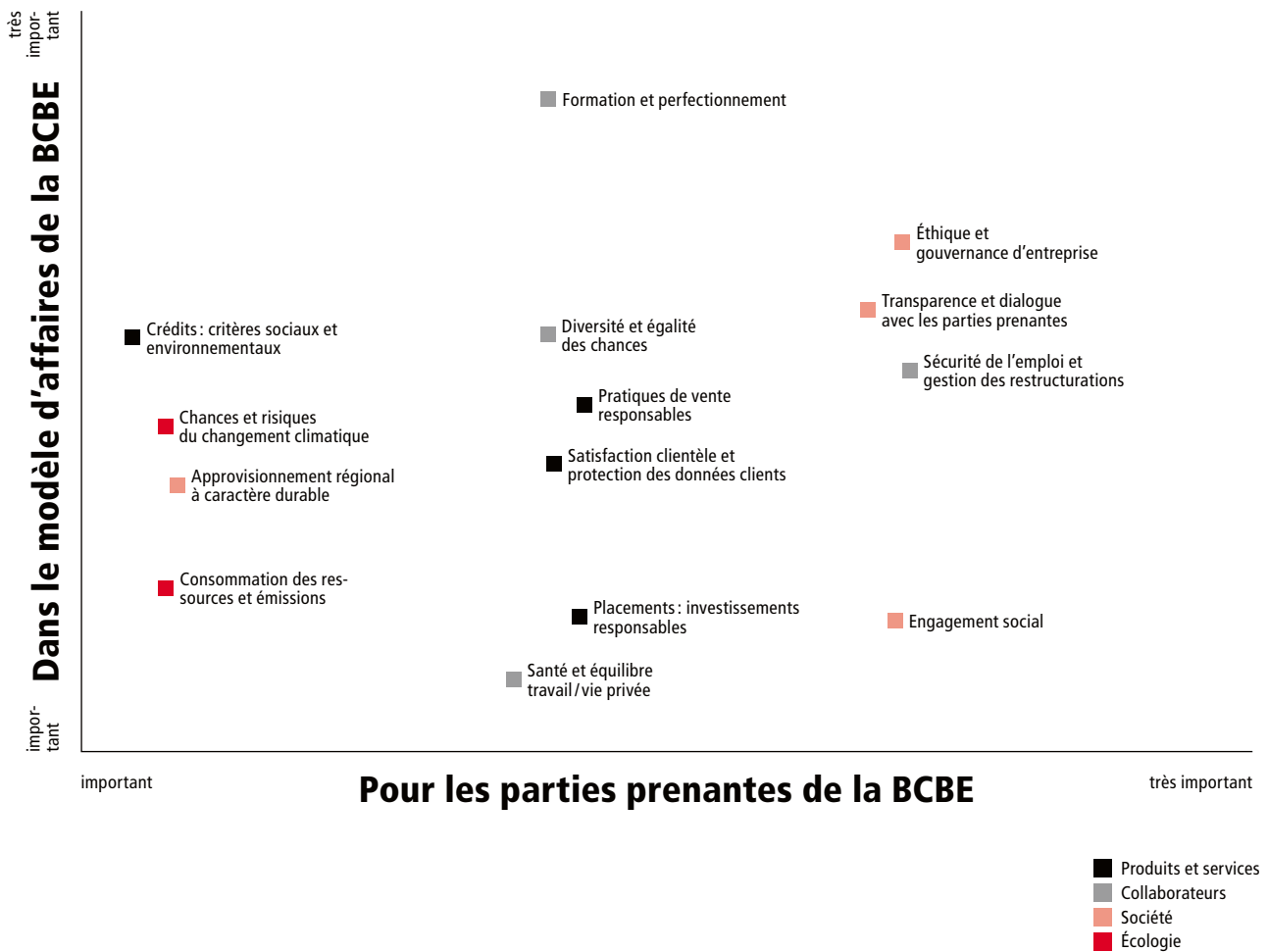
Les sites Internet de la BCBE sont désormais accessibles à tous, ce qui permet aux personnes handicapées de les utiliser sans encombre. Notre banque a obtenu pour ses domaines www.bcbe.ch et www.money-net.ch le certificat « Access for all » du niveau de qualité AA.

PRINCIPAUX THÈMES

Le groupe de travail *Développement durable* a relevé les principaux thèmes du développement durable. À cette fin, les besoins des diverses parties prenantes ont été recensés et recoupsés avec les thèmes prépondérants du modèle d'affaires de la banque. Les résultats ont été représentés dans une matrice validée en interne. Elle sert de base au rapport sur le développement durable et au développement continu de notre gestion de l'environnement.

La contribution des représentants des parties prenantes (collaborateurs, clients, actionnaires) et des spécialistes en développement durable (une fondation, une analyste et une société de conseil) a été nécessaire à la rédaction du premier rapport selon les directives GRI. En vue du passage à la norme GRI-G4, le groupe de travail *Développement durable* a réévalué les besoins des premiers dans le cadre d'un processus interne à plusieurs étapes.

Le rapport de la BCBE traite de tous les aspects significatifs du développement durable qui ont un effet matériel sur les parties prenantes. Une attention particulière est accordée au contexte du développement durable, à l'exhaustivité et à la cohérence, p. ex. en présentant des comparaisons pluriannuelles et en mettant en évidence les tendances qui s'en dégagent. Les données se veulent détaillées, précises, actuelles, intelligibles et fiables, dans l'optique d'une éventuelle confirmation externe.



Principaux thèmes du développement durable

Produits et prestations durables

La BCBE privilégie les relations de partenariat durables avec sa clientèle. Elle vend des produits qui apportent une plus-value aux clients et à l'économie réelle. La banque veille à la satisfaction durable de ses clients en leur offrant : un suivi personnel et individuel, un conseil clair et professionnel, des produits présentés dans un langage explicite. Le processus de conseil commence par une analyse et une identification des besoins du client, puis vient la définition du produit, les explications y afférentes ainsi que l'information quant aux risques éventuels.

Au travers de formations et de certifications régulières, la BCBE veille à ce que le niveau de compétences de ses conseillers reste élevé. Les conflits d'intérêt dans le conseil à la clientèle sont évités en maintenant les incitations financières des collaborateurs à un niveau raisonnable, axé sur le long terme et sur le développement durable. La BCBE examine périodiquement sa gamme de produits durables dans le dessein de l'étoffer.

PRATIQUES DE VENTE RESPONSABLES

La BCBE offre des services d'une qualité irréprochable à des prix raisonnables. Aussi accorde-t-elle une grande importance à un processus de conseil clair et professionnel. Les clients sont informés de manière détaillée des risques éventuels.

Avec une politique des salaires mesurée (cf. page 19), la BCBE veille à ne pas ouvrir la voie à des incitations ambiguës pour les conseillers. Ainsi, la rémunération variable ne dépend plus des ventes de produits. La prime de développement durable vise à récompenser la pérennité du succès de la banque.

De plus amples informations sur les pratiques de vente responsables dans les opéra-

tions de placement et dans les opérations de crédit figurent aux pages 15 et 16.

Fonds de la clientèle déclarés au fisc

La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds de clientèle non déclarés ; elle part du principe que ses clients se conforment à toutes les réglementations fiscales en vigueur. Elle n'établit aucune relation d'affaires s'il existe le moindre soupçon de contournement des obligations fiscales. Les nouveaux clients doivent certifier par écrit qu'ils respectent les lois fiscales de leur pays d'origine ou de domicile et qu'ils déclarent toutes leurs valeurs patrimoniales. S'agissant de montants élevés d'argent frais ou en cas de doute concernant le critère de déclaration des avoirs, une confirmation écrite ad hoc est également demandée aux clients suisses existants. La banque n'accepte aucun nouveau mandat de conservation de la correspondance (pdc) et n'offre aucun nouveau service à un client qui souhaiterait utiliser un numéro ou un nom fantaisiste. Les produits existants de ce genre ont été résiliés.

La BCBE n'établit pas de relations d'affaires avec les personnes domiciliées à l'étranger qui n'ont aucun lien avec l'espace économique de la banque. Les conditions mises à une relation d'affaires sont un point d'ancrage clair et des séjours réguliers en Suisse. En principe, la BCBE n'entretient pas de relations d'affaires avec des personnes politiquement exposées à l'étranger (PEP à l'étranger) ou avec des personnes proches.

SATISFACTION CLIENTÈLE ET PROTECTION DES DONNÉES CLIENT

À la BCBE, la gestion de la qualité revêt une grande importance. Elle est la première banque suisse de poids à avoir obtenu

en 2002 le certificat ISO 9001 pour tous les processus, services et sièges. Depuis, la gestion de la qualité est continuellement améliorée et soumise à des contrôles réguliers. L'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a effectué en 2016 un audit externe. Toutes les analyses confirment l'efficacité des systèmes de gestion ainsi que la qualité élevée de leur mise en œuvre au sein de la BCBE. Durant l'année sous revue, 21 audits internes sur la qualité ont été effectués, outre l'examen externe mené par la SQS.

L'orientation client est un élément essentiel de la norme ISO 9001. En 2015, les standards de service de la BCBE ont été révisés ; les nouveautés ont été intégrées par les collaborateurs. Les standards de service ont servi de base à l'élaboration des concepts de suivi de la clientèle, introduits à fin 2016.

► bcbe.ch/standardsdeservice

La BCBE sonde régulièrement la satisfaction des clients, p.ex. au travers d'études de marché annuelles. La qualité des services est examinée lors d'une visite mystère (*mystery shopping*). Des demandes parviennent à la banque par téléphone ou par courriel ou des clients testeurs se présentent dans nos sièges. Par ailleurs, la BCBE dispose de systèmes institutionnalisés d'opportunités et de réclamations pour recueillir et gérer les réactions des clients. Celles-ci sont importantes pour la BCBE, car elles lui permettent de jeter un regard critique sur ses services et ses processus et de les améliorer continuellement. Parmi les près de 1500 réactions des clients qui ont été recueillies en 2016, environ un tiers concernaient le service à la clientèle et un quart les prix et conditions. Le management des idées est un instrument à disposition des collaborateurs qui leur permet de soumettre leurs idées en vue d'améliorer les relations avec les clients.

Protection des données client

En raison du secret bancaire, la protection des données clientèle est garantie. De surcroît, la BCBE est tenue de se conformer aux prescriptions légales et réglementaires, telles que la loi sur les banques (LB) et la loi sur la protection des données (LPD). L'obligation légale de respecter le secret bancaire est également transférée aux collaborateurs de par son inscription dans leur contrat de travail et dans les directives. Diverses formations internes se penchent sur ce sujet, à l'instar de la formation «Sécurité intégrale» qui a été dispensée dans plusieurs sièges au cours de l'année sous revue. Un des accents de cette formation est mis sur le traitement des données électroniques des clients.

La gestion de la sécurité se fonde sur les normes ISO 27001 et 27002 (sécurité de l'information). Le respect des directives relatives à la protection des données client fait l'objet d'une surveillance et de contrôles automatiques. La BCBE s'assure en outre au travers d'audits internes et externes que les lois et les exigences de l'autorité de surveillance soient appliquées correctement. Lors d'un audit prudentiel, la société de révision externe examine, entre autres, le domaine de l'informatique, le traitement des données électroniques des clients, l'externalisation (*outsourcing*) et le *Business Continuity Management* (BCM) de la banque. Aucun manquement n'a été relevé en 2016 par l'autorité de surveillance ni aucun incident impliquant les données client ou autres lacunes n'a-t-il été constaté lors des audits.



9001

Gestion de la qualité
certifiée ISO depuis 2002

PLACEMENTS: INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

La vente de produits de placement est calquée sur le profil de placement du client. Ce document prend en considération la situation du client (revenus et fortune), son horizon de placement, sa propension au risque et sa capacité à assumer des risques.

La BCBE prône une politique d'investissements socialement responsable en fait de placements financiers. Les critères appliqués à cet égard sont progressivement revus et rendus transparents. La BCBE applique une procédure d'exclusion des fabricants d'armes à sous-munition, d'armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que de mines terrestres/antipersonnel. Les titres de telles

entreprises ne sont ni détenus par la BCBE pour son propre compte, ni recommandés au titre de placement. Ils sont en outre exclus de tous les mandats de gestion de fortune de la BCBE ainsi que des instruments de placement gérés activement par la banque.

La BCBE propose une sélection attractive de ses propres fonds de placement. L'approche d'investissement repose sur un processus à plusieurs niveaux. Des teams de spécialistes analysent le marché au niveau macroéconomique mais également de la catégorie de placement, du secteur, de la branche et du titre. À l'appui des résultats obtenus, la Commission de placement définit mensuellement la politique de placements de la BCBE que les gestionnaires de portefeuille appliquent sans délai.

Placements à caractère durable

Les clients de la BCBE ont accès à un large éventail de placements à caractère durable, p.ex. le fonds de placement *Green Invest Funds* de Swisscanto. Quiconque confie à la banque un mandat de gestion de patrimoine peut choisir depuis 2010 une variante «placement à caractère durable» pour chacune des stratégies de placement. Une sélection soigneuse des placements à caractère durable permet de s'assurer de n'investir que dans les entreprises qui remplissent des critères éthiques stricts et dont l'activité repose sur des facteurs d'efficacité énergétique, de compatibilité écologique et de responsabilité sociale.

25 ans déjà que la BCBE s'occupe avec succès de gestion d'actifs (*Asset Management*).

GRI		Unité	2016	2015	2014	2013	2012
G4-FS8	Mandats de gestion de fortune à caractère durable	Nombre	69	58	47	36	33
	Mandats de gestion de fortune à caractère durable	mio de CHF	55,4	38,0	29,9	23,6	19,5
	Quote-part des <i>green invest funds</i> au total des placements en fonds	%	2,8%	3,1%	2,7%	3,0%	3,1%

Un team de gérants de fonds justifiant de 16 ans d'expérience professionnelle en moyenne se charge de gérer les avoirs confiés à la banque. La BCBE entend accroître ses compétences et son engagement dans le domaine des placements à caractère durable et lancer des fonds à caractère durable. À cette fin, elle se fonde sur les données des analystes de l'agence de notation de développement durable oekom research AG, organe indépendant et spécialisé en la matière.

Les critères du développement durable sont pris en compte lors du placement des fonds propres. La banque veille à ce que son propre portefeuille de titres soit constitué pour moitié au moins de titres durables. Au cours des dernières années, cet objectif a largement été dépassé. La banque exerce son droit de vote se rapportant aux actions de sociétés suisses dans les immobilisations financières, prenant en compte de manière raisonnable, à cet égard, les aspects de développement durable. La Caisse de pension de la BCBE suit les mêmes principes s'agissant de ses propres placements.

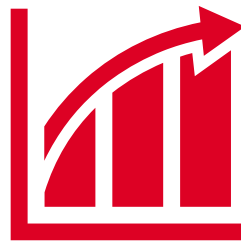
La BCBE sensibilise et forme ses conseillers au développement durable. Au cours des dernières années, tous les conseillers à la clientèle dont l'activité principale est le conseil en gestion de fortune ont assisté au colloque « Placements à caractère durable » conçu par la BCBE.

Prestations transparentes

Les produits de placements sont classés selon leur complexité. Leur vente ne peut se faire que par des conseillers à la clientèle certifiés. La transparence est assurée par des symboles de risque compréhensibles (terre, eau, air, énergie et feu).

La BCBE propose dans ses mandats de gestion de fortune privés des fonds sans indemnités de distribution (rétrocessions). Lorsque cela s'avère impossible, lesdites indemnités sont reversées au client. À l'achat de parts de fonds de placement, le taux des rétrocessions figure sur le décompte de Bourse, de même que sur l'extrait de dépôt et sur le relevé fiscal.

La gestion de fortune institutionnelle de la BCBE est certifiée selon les normes d'éthique internationalement reconnues Global Investment Performance Standards (GIPS)[®], permettant ainsi aux investisseurs de procéder à une comparaison objective de la performance des divers gestionnaires de fortune.¹



>300

entreprises
listées sur la plateforme électronique
de négoce OTC-X

La BCBE exploite une plateforme électronique de négoce d'actions suisses non cotées : OTC-X. Ce faisant, la BCBE contribue de manière significative à la transparence et aux liquidités dans les transactions hors Bourse. Outre les cours, la plateforme publie des informations actuelles, des rapports de marché, des études et des chiffres clés concernant plus de 300 entreprises listées.

➤ otc-x.ch

CRÉDITS : CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Géographiquement, les opérations de crédit de la BCBE sont principalement axées sur les cantons de Berne et de Soleure. À cet égard, la banque concentre ses activités sur les particuliers, les petites et moyennes entreprises (PME) et les corporations de droit public. L'octroi de crédit va de pair avec l'intégrité et le respect de principes éthiques et écologiques. La BCBE ne soutient pas des projets susceptibles d'affecter le développement durable. Les critères de développement durable font partie de l'analyse du crédit.

Affaires controversées

La BCBE a défini les domaines d'activité et les branches qu'elle n'entend pas soutenir, tels que la fabrication de réacteurs atomiques, l'exploitation de centrales nucléaires, l'extraction d'agents d'énergie fossile, l'économie forestière non durable, la pêche non durable ou les expérimentations animales de tout genre ainsi que les entreprises qui violent les droits du travail et de l'Homme ou qui sont caractérisées par des cas de corruption. En revanche, la BCBE souhaite entretenir des relations d'affaires avec des clients pour lesquels les critères suivants sont évalués positivement : direction

¹ La BCBE déclare être en conformité avec les normes Global Investment Performance Standards (GIPS)[®]. La société au sens des GIPS[®] est définie en tant que BCBE et comprend la gestion de fortune institutionnelle de la BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BCBE. Une liste exhaustive des composites ainsi que les composites reports peuvent être demandés auprès de la BCBE.

d'entreprise responsable; création et maintien de places de travail; politique environnementale contemporaine; principes d'égalité et de diversité au sein des collaborateurs.

La Gestion des produits, les supérieurs hiérarchiques et les processus idoines prennent en considération ces aspects, p. ex. lors d'évaluations de clients. Les conseillers à la clientèle veillent à ce que les moyens soient utilisés judicieusement; dans des cas importants, le client est tenu de présenter les documents correspondants.

La BCBE s'engage en faveur de solutions durables et compatibles sur le plan social. Lors de l'octroi d'hypothèques et de crédits, elle veille à la viabilité à moyen et à long terme. Elle applique des principes restrictifs aux financements et aux calculs de la charge supportable. Les clients financièrement fragiles ne peuvent bénéficier ni d'une carte de crédit, ni d'une carte Maestro avec droit de découvert. En outre, la banque ne propose pas d'option d'échelonnement du crédit sur plusieurs mois sur ses cartes de crédit.

Protection de l'environnement lors de financements

La BCBE s'engage en faveur de projets écologiques et énergétiques favorables au climat. De par ses prestations bancaires et des offres promotionnelles dans le domaine hypothécaire, la BCBE incite ses clients à économiser les ressources. Le prêt de rénovation

a rencontré un large écho au moment de son lancement en 2009, si bien qu'il a été sollicité 1750 fois pour des projets écologiques. La BCBE dispose ainsi depuis 2011 d'un instrument de financement de rénovations durables, attractif au travers de l'hypothèque environnement et assorti d'un taux avantageux. Par ce moyen, la BCBE permet à sa clientèle hypothécaire d'effectuer des travaux de rénovation immobilière à des conditions très intéressantes tout en soutenant les entreprises locales et en encourageant les investissements écologiques.

Ces dernières années, la banque a subventionné des projets menés par ses clients qui visent à réduire les émissions de CO₂ grâce au remplacement de combustibles fossiles. Pour ce faire, elle a mis en place une plateforme de compensation du CO₂ en partenariat avec la société BKW (cf. page 33).

Plus-value pour la société

L'activité économique de la BCBE consiste à générer un effet positif durable sur les différentes parties prenantes de la banque. La BCBE dispose d'un portefeuille substantiel d'emprunts à des communes, entreprises publiques, institutions publiques semi-privées, organisations sociales ou d'utilité publique. Ces prêts incluent, directement ou indirectement, une composante sociale ou sont d'intérêt public. La BCBE œuvre en faveur des entreprises locales, contribuant ainsi au maintien du vivier de l'emploi dans la ré-

gion. Le concept de soutien aux PME (cf. rapport de gestion, page 20) permet d'aider les petites et moyennes entreprises dans les différentes phases de leur développement.



4284

places de travail
ont bénéficié de ce soutien au travers du
concept de soutien aux PME durant ces cinq
dernières années

GRI	Unité	2016	2015	2014	2013	2012	
G4-F57	Concept de soutien aux PME: total des projets soutenus	Nombre	34	78	68	75	81
	- Pilier « Création »	Nombre	11	22	17	25	24
	- Pilier « Croissance »	Nombre	5	22	16	15	15
	- Pilier « Succession »	Nombre	18	34	35	35	42
	- Total des places de travail ainsi soutenues	Nombre	359	1 039	794	820	1 272
	Prêts aux corporations de droit public (CDP)	mio de CHF	697	462	1 569	1 213	1 599
	Placements dans des fonds obligataires de la Confédération, des cantons et des communes	mio de CHF	387	538	581	663	677



Le concept de soutien aux PME permet à la BCBE de guider les entreprises au moment de leur création, de leur développement, de leur consolidation et de leur succession. Franziska Scheidegger et Cornelia Wüthrich ont ainsi fait confiance à la BCBE et dirigent depuis novembre 2016 le fournil-atelier « BackAtelier 1862 », combinant cours et cuisine, local destiné à des événements et à la vente de farines.

Cornelia Wüthrich et Franziska Scheidegger, détentrice du « BackAtelier 1862 », Schüpfen

La BCBE en tant qu'employeur

De par sa politique d'affaires orientée vers le long terme, la BCBE propose des emplois sûrs dans une entreprise performante. La banque motive ses collaborateurs au travers d'une conduite ciblée et de mesures de développement du personnel à tous les échelons. Elle encourage l'esprit d'entreprise et l'action entrepreneuriale des collaborateurs qui tendent à déléguer et à renforcer leur esprit de collaboration. Grâce à un dialogue direct et spontané et à notre plateforme de transfert de connaissances « Tu savais que... ? », la BCBE favorise l'échange de connaissances à tous les échelons de l'entreprise.

La BCBE offre des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie de famille, quel que soit l'échelon hiérarchique. Elle offre des possibilités de partage des postes de travail (*job sharing*), de retraite échelonnée ou d'annualisation du temps de travail et

accorde, conformément aux exigences requises, des congés non payés pour réaliser des projets personnels et se consacrer à des activités. Elle protège l'intégrité de ses collaborateurs. La banque lutte contre les préjugés et toute forme de discrimination dans l'environnement de travail, et promeut la diversité des personnes. Tous les mandats sociaux ou activités professionnelles annexes extérieurs à la banque sont à déclarer, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

La satisfaction des collaborateurs fait l'objet d'enquêtes périodiques (cf. page 30). La BCBE fait profiter ses collaborateurs du succès à long terme de la banque et récompense toute action durable.

POLITIQUE SALARIALE RAISONNABLE

Depuis de nombreuses années, la BCBE s'engage pour une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. Depuis 2006, les principes de gouvernance d'entreprise stipulent que le montant global de la rémunération le plus élevé ne peut excéder le vingtuple du montant global de la rémunération le plus bas.

La politique salariale répond au principe « à travail égal, salaire égal », dont le respect est contrôlé chaque année au cours d'une analyse interne de la structure salariale. Le montant global de la rémunération se compose de deux éléments variables :

- Une rémunération variable versée à environ un tiers des collaborateurs. Suivant la fonction, elle peut représenter jusqu'à

GRI		Unité	2016	2015	2014	2013	2012
EFFECTIF¹							
G4-10	Nombre de collaborateurs, apprentis et auxiliaires compris ²	Nombre	1 214	1 313	1 375	1 418	1 456
	– dont les personnes sans CDI (auxiliaires)	Nombre	15	24	32	34	30
	– Quote-part de femmes	%	45 %	45 %	45 %	45 %	45 %
	– Quote-part d'hommes	%	55 %	55 %	55 %	55 %	55 %
G4-10	Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps) ³	Postes	1 009	1 091	1 137	1 171	1 207
	– dont les personnes sans CDI (auxiliaires)	Postes	6	8	9	11	7
	– Quote-part de femmes	%	39 %	39 %	39 %	40 %	40 %
	– Quote-part d'hommes	%	61 %	61 %	61 %	60 %	60 %
G4-10	Taux de temps partiels au total	%	39 %	37 %	37 %	37 %	36 %
	– Taux de temps partiels chez les femmes	%	63 %	62 %	61 %	n.d.	n.d.
	– Taux de temps partiels chez les hommes	%	20 %	17 %	18 %	n.d.	n.d.
G4-LA1	Taux de fluctuation (net) au total	%	8,6 %	7,9 %	8,8 %	7,3 %	5,4 %
	– Taux de fluctuation (net) chez les femmes	%	10,4 %	7,8 %	n.d.	n.d.	n.d.
	– Taux de fluctuation (net) chez les hommes	%	7,2 %	8,0 %	n.d.	n.d.	n.d.
G4-LA1	Taux de recrutement au total	%	7,7 %	9,3 %	n.d.	n.d.	n.d.
	– Taux de recrutement de femmes	%	7,6 %	9,0 %	n.d.	n.d.	n.d.
	– Taux de recrutement d'hommes	%	7,7 %	9,5 %	n.d.	n.d.	n.d.
STRUCTURE SALARIALE							
G4-54	Rapport : salaire le plus élevé / salaire moyen ⁴	Coefficient	7,4	7,7	7,7	n.d.	n.d.
G4-55	– Fluctuation du salaire le plus élevé en %	%	0 %	+ 1,5 %	n.d.	n.d.	n.d.
G4-55	– Fluctuation du salaire moyen en %	%	+ 3,4 %	+ 1,8 %	n.d.	n.d.	n.d.

¹ Les quotas désignés (G4-10 et G4-LA1) se rapportent aux collaborateurs ayant un contrat de travail à durée indéterminée (CDI), c.-à-d. hors apprentis et auxiliaires.

² Les collaborateurs de la BCBE sont recrutés principalement dans la zone d'activité de la banque. Tous les collaborateurs ont le statut d'employé.

³ Les apprentis sont calculés sur la base du coefficient 0,5 (équivalent plein temps).

⁴ Base = rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent. Les rémunérations de tous les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée, extrapolées des emplois à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire.

35 % au maximum de la rémunération fixe (s'agissant des membres de la Direction générale, voir le rapport de gestion, page 48). La rémunération variable se fonde sur le succès de l'entreprise et sur la performance individuelle.

- Un plan de souscription d'actions, permettant aux collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée de souscrire un certain nombre d'actions à un tarif avantageux. Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Les actions restent bloquées pendant cinq ans. Ce programme est très prisé : fin 2016, les collaborateurs détenaient au total environ 4,7 % du capital-actions de la banque.

La politique salariale reflète l'orientation à long terme de la BCBE. Les collaborateurs et les cadres doivent travailler dans l'intérêt de la clientèle et de la banque en faisant primer la durabilité.



39 %

occupés à temps partiel

SÉCURITÉ DE L'EMPLOI ET GESTION DES RESTRUCTURATIONS

De par sa politique d'affaires orientée sur le long terme, la BCBE vise à proposer des emplois sûrs dans une entreprise performante. La BCBE est soucieuse de son rôle social : par la formation continue de ses collaborateurs, elle assure leur employabilité sur le marché du travail, les implique en temps opportun dans les processus de changements structurels et met tout en œuvre pour trouver une solution adéquate pour toutes les personnes concernées. En cas de changements organisationnels entraînant une adaptation des bases relevant du droit de travail, la BCBE garantit aux collaborateurs concernés des droits acquis pendant une durée transitoire conséquente.

Depuis 2013, différentes mesures destinées à accroître l'efficacité ont été prises, ce qui s'est traduit par une diminution de l'effectif du personnel. La BCBE a pu atteindre son but qui tend à proposer à tous les collaborateurs concernés un poste adéquat au sein de la banque, à quelques exceptions près, et à faire en sorte que les suppressions d'emplois coïncident avec les départs naturels.

Durant l'exercice sous revue, l'effectif du personnel, auxiliaires compris, a fléchi de 1313 à 1214 personnes ; le nombre de postes (équivalent plein temps) a reculé de 1091 à 1009. En 2016, les charges de personnel ont baissé de 6,5 millions de francs pour s'établir à 137,8 millions de francs.

Les conditions d'engagement de la BCBE sont soumises à la CCT des banques (Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire ; CPB). La CPB vaut pour tous les rapports de travail réguliers de plus de trois mois, c'est-à-dire pour pratiquement tous les collaborateurs de la banque. Elle fixe le temps de travail normal,

les congés, les jours fériés rémunérés à accorder, les salaires minima, l'obligation légale minimale de poursuite du versement du salaire, les droits sociaux des collaborateurs ainsi que les mesures en cas de fermeture de la banque et de licenciements. La banque ne fait appel aux auxiliaires que de façon ciblée et non systématique, c'est-à-dire uniquement pour effectuer les activités liées à des projets ou pour faire face à des pics de travail passagers et supérieurs à la moyenne.

Caisse de pension saine

La Caisse de pension pour le personnel de la BCBE est une fondation juridiquement autonome. Le taux de couverture de la Caisse de pension est supérieur à 100 %. Les mesures de sécurité au travail et une couverture d'assurance globale (accident et maladie) dépassant les minima légaux visent à prévenir des risques. Pendant l'exercice sous revue, les cotisations versées par l'employeur à la Caisse de pension étaient supérieures de 17 % en moyenne à celles de l'employé, et les avoirs de vieillesse moyens de la Caisse de pension représentaient à la fin 2016 plus de 3,5 fois la valeur minimale définie par la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les salaires assurés, en particulier les revenus moindres, disposent de meilleures conditions que la LPP (coordination).

SANTÉ ET ÉQUILIBRE TRAVAIL / VIE PRIVÉE

Dans le secteur financier, les risques pour la santé se situent principalement au niveau des maladies psychiques ; ils sont liés à une charge de travail importante, à la peur de l'échec et au stress. La BCBE prend des mesures sanitaires préventives, s'engageant ainsi à réduire au minimum les risques de maladies professionnelles.

La culture d'entreprise de la banque et son orientation sur le long terme en représentent les fondements : une politique salariale dépourvue d'incitations ambiguës, des objectifs de vente raisonnables à atteindre par les conseillers à la clientèle (le principe de la BCBE dans la vente : « Nous attachons un grand intérêt aux relations à long terme et vendons des produits qui sont tout à l'avantage de nos clients »), la fiabilité en qualité d'employeur.

La détection précoce intégrées dans les tâches de conduite

Dans le cadre de sa prévention, la BCBE mise sur la détection précoce des collaborateurs à risque. Au moyen du « système de gestion des absences », les cadres dirigeants disposent d'un instrument efficace pour contrôler les absences de courte durée et autres absences et pour prendre, si nécessaire, les mesures adéquates. La détection précoce et la gestion de telles situations sont ancrées dans les processus correspondants et font partie intégrante des séminaires destinés aux cadres.

Dans le cadre du *Case Management* de la BCBE, les collaborateurs ayant des absences de plus de dix jours sont suivis individuellement, en collaboration avec l'assureur de la banque. En vue de soutenir au mieux les collaborateurs présentant des problèmes de san-

té, la BCBE recourt à un réseau de partenaires externes. Les processus à cet effet sont clairement définis et établis. Il s'agit principalement de trouver des solutions viables de concert avec les personnes concernées en vue de les réinsérer dans l'entreprise. Des mesures individuelles sont planifiées et mises en œuvre conjointement avec ces personnes (p.ex. l'adaptation de la charge ou de l'horaire de travail, le changement du domaine et/ou du lieu). Pour les entretiens annuels avec les collaborateurs présentant des difficultés, un partenaire externe indépendant est mandaté afin de prendre en charge la personne concernée et de la suivre.

En outre, la BCBE propose des séminaires internes spécifiques qui portent sur des thèmes tels que *L'équilibre travail/ vie privée* ou *La gestion de situations de stress*, par exemple « bilan énergétique personnel » ou « On passe la moitié de sa vie au travail, et où l'autre moitié ? » (des questions relatives à la retraite). Les collaborateurs en contact avec la clientèle suivent régulièrement des formations sur la sécurité au travail et sur l'attitude à adopter en cas d'attaque à la banque, de prise d'otages ou d'alerte à la bombe. Des mesures de sécurité spécifiques sont mises en place. Des modules de prévention des catastrophes ou des exercices d'évacuation sont régulièrement organisés.

Gestion de la santé en entreprise

La BCBE a analysé la santé au sein de son entreprise conjointement avec un spécialiste externe. L'analyse sert de base pour le « Concept de gestion de la santé en entreprise » qui est en cours d'élaboration. Des mesures visant à favoriser la santé des collaborateurs sont proposées selon les lieux et les besoins, tels que des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout, des offres de fitness et de massage, une participation gratuite à la course populaire *Grand Prix von Bern*, des actions de sensibilisation, les journées fruits ou la participation à l'action *bike-to-work*.

Pour ce qui est des accidents du travail, le personnel de la BCBE n'est exposé à aucun danger particulier. Sur les trois dernières années, il n'y a pas de particularité à signaler quant aux taux de maladie ou d'accidents. Selon les assureurs de la BCBE, les chiffres de la banque se situent en deçà de la moyenne du secteur bancaire : en 2016, 17 des 218 accidents annoncés étaient des accidents professionnels, y compris les accidents-bagatelle qui n'ont pas engendré d'arrêt de travail (2015 : 22 sur 234). Les données relatives aux absences dues aux accidents sont collectées en interne ; aucune distinction accident professionnel/non professionnel n'est toutefois effectuée.

GRI		Unité	2016	2015	2014	2013	2012
	MATERNITÉ						
G4-LA3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	Nombre	26	9	21	n.d.	n.d.
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	92 %	89 %	95 %	n.d.	n.d.
	Taux de celles qui restent en poste 12 mois après la reprise	%	73 %	95 %	n.d.	n.d.	n.d.
	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL						
G4-LA6	Accidents prof. (y c. accidents-bagatelle sans arrêt de travail)	Nombre	17	22	20	17	22
	Absences par collaborateur	Nombre	6,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	– dont les absences pour cause de maladie	Nombre	5,8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	– dont les absences pour cause d'accident	Nombre	0,9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

En cas de maternité, la banque accorde un congé de 14 semaines avec un salaire intégral qui débute au plus tard à l'accouchement. En cas de paternité, elle octroie un congé payé de dix jours, dépassant les dispositions de la CPB. Pères et mères peuvent prendre un congé non payé, à condition que les conditions de travail le permettent.



92 %

des mères

ont repris leur activité au sein de la BCBE après leur congé maternité

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Les collaborateurs au bénéfice d'une formation solide constituent un facteur de succès pour la BCBE. En misant sur des cours de perfectionnement de ses collaborateurs, elle assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme. Un comité consultatif prend position sur le concept, l'offre et la politique de formation de la BCBE et conseille la banque dans tous les aspects de la formation. Au moins deux membres représentent une institution de formation externe ou l'économie privée.

Formation des apprentis

La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage dans son espace économique, puisqu'elle forme environ un quart de l'ensemble des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. Un emploi sur dix est occupé par une personne en formation. À fin 2016, 101 apprentis, jeunes diplômés universitaires ou stagiaires étaient en formation. Après avoir terminé leur apprentissage en été 2016, 27 collaborateurs (90 %) ont repris une fonction au sein de la BCBE. Certains travaillent à temps partiel en vue d'obtenir le diplôme de l'école de maturité professionnelle, d'autres partent travailler dans l'autre région linguistique du canton. Fin 2016, 17 collaborateurs participaient au programme d'orientation qui prépare les diplômés universitaires et les jeunes actifs à une fonction de spécialiste ou de cadre.

Ceux qui après leur formation restent à la banque ou qui la rejoignent en tant que collaborateur hors séraïl bénéficient de nombreuses possibilités de perfectionnement. Dans son centre de formation à Berne-Liebefeld, la BCBE propose des séminaires portant sur des thèmes bancaires ou visant à améliorer les compétences personnelles, sociales, méthodologiques, professionnelles et propres à la fonction exercée. Ces cours sont en partie aussi fréquentés par des collaborateurs d'autres banques cantonales.



101

postes,

soit un poste sur dix est occupé par une personne en formation à la BCBE

Conseillers à la clientèle certifiés

Les compétences des conseillers à la clientèle de la BCBE font l'objet d'examens réguliers afin de garantir la qualité du conseil et du service. Tous les trois ans, ils doivent passer une certification de spécialiste (examen comprenant une partie écrite et un cas pratique). À partir de 2017, la certification de personnes se déroulera conformément à la norme ISO 17024, reconnue sur le plan international. Un bureau de certification externe indépendant organise les examens et décerne aux personnes ayant réussi le certificat de compétence, reconnu au sein de la branche, de «conseiller à la clientèle de la banque». Les collaborateurs du Private banking seront les premiers à être certifiés selon la nouvelle procédure.

La formation interne est complétée par des cours externes, notamment dans les secteurs banque et finance, économie d'entreprise et

GRI		Unité	2016	2015	2014	2013	2012
	FORMATION ET FORMATION CONTINUE						
	Total des collaborateurs en formation	Nombre	101	112	123	125	138
	– dont des apprentis	Nombre	78	86	93	100	107
	– dont des débutants	Nombre	17	21	23	18	22
	– dont des stagiaires	Nombre	6	5	7	7	9
G4-LA10	Collaborateurs ayant suivi une formation continue en cours d'emploi	Nombre	84	84	72	71	81
G4-LA9	Formation et formation continue interne par collaborateur au total	Jours	3,2 ¹	4,1	4,6	4,2	4,3
	– Collaborateurs non-membres des cadres	Jours	3,2	4,3	4,9	4,7	4,8
	– Cadre moyen	Jours	3,3	4,4	5,2	5,1	5,1
	– Cadre supérieur	Jours	2,5	2,7	3,0	2,8	2,7

¹ Compte tenu du passage à la norme ISO 17024 pour les certifications de personnes en 2017, aucun conseiller à la clientèle n'a fait l'objet d'une certification en 2016. Ainsi, la valeur indiquée est inférieure aux années précédentes.

gestion de projets. En 2016, les quelque 1200 collaborateurs ont suivi en moyenne un peu plus de trois jours de formation interne. 84 collaborateurs ont suivi une formation externe en cours d'emploi.

Début 2017, la BCBE a repensé et mis au goût du jour sa plateforme d'apprentissage via Internet qui contient des formations interactives sur des logiciels et des didacticiels propres à la banque. Certains modules font l'objet d'un examen final, p.ex. formations de compliance. Les supports didactiques et les modules écrits pour la certification de personnes figureront également sur la plateforme d'apprentissage. En outre, les collaborateurs bénéficient de tutoriels vidéo et de supports de cours. La nouvelle plateforme

favorise les échanges entre les participants des divers groupes.

Développement du personnel

Par ses mesures en faveur développement du personnel, la BCBE vise à préserver ou améliorer l'employabilité de ses collaborateurs. Des programmes informatifs interactifs de préparation à la retraite sont proposés aux collaborateurs âgés de 55 ans et plus. Le processus «FO/PdS» (détermination des objectifs, entretiens d'état des lieux et évaluation des performances) sert à aiguiller les collaborateurs et à établir le cadre pour les mesures de développement individuel. Cet instrument de conduite avéré est utilisé non seulement auprès de tous les collaborateurs,

mais également auprès des cadres et des hauts fonctionnaires. S'agissant des apprentis, les performances sont évaluées selon les objectifs du plan d'apprentissage.

Le processus de développement du personnel (PEP) permet à la BCBE d'identifier et d'encourager les collaborateurs disposant du potentiel nécessaire pour remplir les hautes exigences des fonctions de spécialiste ou accéder à un poste requérant des compétences directionnelles. En moyenne pluriannuelle, 8 % à 10 % des collaborateurs sont préparés dans le cadre du PEP pour un poste cible concret. À fin 2016, 8,8 % des collaborateurs se trouvaient en situation PEP. Pour compléter le PEP, le processus de développement du management (*MD-Process*) sera introduit en 2017 comme programme de développe-

GRI		Unité	2016	2015	2014	2013	2012
	DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES						
G4-LA12	Femmes au Conseil d'administration	%	25 %	25 %	22 %	13 %	11 %
	Femmes à la Direction générale	%	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Femmes cadres supérieurs (procuration ou procuration générale)	%	14 %	13 %	14 %	13 %	12 %
	Femmes cadres (mandat comm., procuration ou procuration générale)	%	29 %	29 %	28 %	27 %	25 %
G4-10	Proportion de femmes sur l'ensemble de l'effectif	%	45 %	45 %	45 %	45 %	45 %
G4-LA12	Collaborateurs âgés de moins de 19 ans	%	2 %	3 %	3 %	2 %	2 %
	Collaborateurs âgés de 20 à 29 ans	%	18 %	18 %	20 %	20 %	22 %
	Collaborateurs âgés de 30 à 39 ans	%	22 %	21 %	21 %	22 %	22 %
	Collaborateurs âgés de 40 à 49 ans	%	26 %	27 %	27 %	26 %	26 %
	Collaborateurs âgés de 50 à 59 ans	%	25 %	24 %	23 %	23 %	22 %
	Collaborateurs âgés de plus de 60 ans	%	7 %	7 %	6 %	7 %	6 %

ment des collaborateurs ayant un potentiel pour occuper des postes clés.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La BCBE est convaincue que des teams mixtes en ce qui concerne le genre et l'âge élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité que les équipes d'une composition unilatérale. C'est pourquoi elle favorise la diversité de ses collaborateurs. Aussi son objectif est-il d'augmenter la quote-part des femmes parmi les cadres. La BCBE a entrepris les premières démarches dans ce sens à la fin de 2009 et mis en place, en 2015, le groupe de travail «Diversité». Composé de huit collaborateurs et collaboratrices, ce groupe a pour but de mettre en avant le positionnement de la BCBE en tant qu'employeur responsable, de créer de nouvelles opportunités sur le marché et de renforcer la capacité d'adaptation au changement des collaborateurs.

Modèles flexibles

La BCBE dispose déjà de nombreux bons exemples qui montrent comment elle prend en compte les besoins de ses collaborateurs en leur proposant des solutions sur mesure : elle encourage le travail à temps partiel, entre autres, en proposant systématiquement toute la gamme de taux d'occupation pour tous les postes qu'elle publie. Elle conçoit des modèles de temps de travail flexibles dans le cadre de l'annualisation du temps de travail, des congés non payés pour réaliser des projets personnels ainsi que des solutions flexibles pour les départs à la retraite. Depuis 2008, la BCBE est membre de l'association «profawo», un interlocuteur professionnel pour toutes les questions afférentes à la garde d'enfants hors du cercle familial.

Les champs d'action pour de nouvelles mesures s'articulent autour de quatre axes : la communication, des modèles de travail et de temps de travail modernes et attrayants, la promotion des femmes et des collaborateurs à temps partiel à des fonctions dirigeantes et consultatives et un cadre de travail non discriminatoire. Les portraits de quatorze collaborateurs ont été dressés afin de mieux connaître l'offre actuelle. Leurs déclarations ont été réunies dans un film dans lequel la présidente du Conseil d'administration, le président de la Direction générale et le responsable Personnel et formation soulignent l'importance du thème de la diversité.

Les femmes représentent 45 % des effectifs, et 29 % au sein des cadres, soit la même proportion qu'à l'exercice précédent. Leur quote-part à l'échelon des cadres supérieurs, soit les collaborateurs avec procuration ou procuration générale, était de 14 % à fin 2016. Actuellement, 27 femmes sont encouragées au travers du PEP. La structure d'âge des collaborateurs est restée quasiment identique à 2015, reflétant une répartition homogène entre les différentes classes d'âge. La proportion entre les collaborateurs expérimentés, la relève et les nouveaux collaborateurs est, quant à elle, équilibrée.

Égalité des salaires contrôlée

Le modèle des fonctions de la BCBE constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'égalité des salaires. Il évalue toutes les fonctions à une échelle uniforme et en s'appuyant sur des critères objectifs. La procédure systématique contribue à minimiser les différences entre les genres. Les analyses de la structure salariale permettent de contrôler certains paramètres salariaux propres à chaque genre.

Les collaborateurs employés à temps plein bénéficient des prestations usuelles accordées par l'employeur. Les mêmes réglementations s'appliquent aux collaborateurs employés à temps partiel ; certaines prestations ne sont toutefois octroyées qu'au-delà d'un taux d'occupation de 50 % ou au prorata. Les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail de durée déterminée ne jouissent pas du droit de souscription aux actions au tarif préférentiel et ne bénéficient pas de conditions spéciales pour financer un logement en propriété.

Label du bilinguisme

La présence de la BCBE dans les deux régions linguistiques, germanophone et francophone, du canton de Berne contribue à sa diversité. Le siège de Biemme encourage activement le bilinguisme. En 2015, il s'est soumis pour la troisième fois à une expertise du Forum du bilinguisme, qui lui a décerné le «Label du bilinguisme».



« Nous avons toujours rêvé
d'acheter une maison ancienne et
de la rénover à notre goût. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 31.

Société

La BCBE se distingue par la proximité qu'elle entretient avec ses quelque 500 000 clients et par son ancrage régional. Solide, indépendante et engagée dans sa région, elle contribue au développement durable de notre espace économique et de vie en société, ce qui nous permet de maintenir un vivier d'emploi et de places de formation.

ENGAGEMENT SOCIAL

La BCBE s'engage de diverses manières dans des domaines sociaux et culturels. Pour ce faire, elle répond aux attentes de ses clients et des différentes régions. Les collaborateurs de la BCBE s'impliquent volontairement, par exemple dans des activités de formation ou d'intervenants, dans des associations ou dans des travaux d'utilité publique.



93 %

des collaborateurs sont
domiciliés dans les cantons de Berne et de
Soleure

Événements marquants

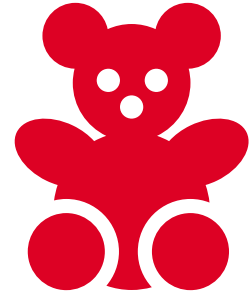
Depuis près de 20 ans, les journées des familles de la BCBE sont prisées des petits et des grands. Plus de 20 000 personnes ont participé, au cours de l'année sous revue, aux manifestations sur le Gurten, la montagne si chère aux citoyens de Berne, à Moutier, à Interlaken, à Oensingen et à Wangen a. A. ainsi qu'au cœur des villes de Bienne, de Soleure et de Thoune.

Avec 28 aires familiales, les familles disposent de destinations attractives. Grâce aux indications sur les infrastructures, l'accès, les heures d'ouverture ainsi qu'à une vidéo, les personnes intéressées peuvent s'informer en ligne de ces destinations inédites, réservées aux familles.

► bcbe.ch/familles

Elle organise nombre de manifestations sur des sujets tels que la Bourse, le financement d'un logement, sur des questions financières relatives à la retraite ou à la prévoyance. Lors du meeting des investisseurs 2016, des représentants de premier plan du groupe VAT et de la société Georg Fischer ont présenté leur entreprise et leurs activités.

Pour les tous petits jusqu'à six ans, des après-midis en compagnie de l'éléphantéau Bimbo sont organisés dans le but de leur apprendre à économiser de façon ludique. La collection d'animaux en bois, spécialement conçue pour la BCBE, se marie également très bien avec son engagement au niveau régional. Les animaux sont fabriqués dans l'Oberland bernois par une entreprise familiale; ils sont confectionnés en bois suisse certifié FSC 100 % et peints à la main.



28

aires familiales sont
réservées aux familles pour des moments de
divertissement

Partenariats durables

La BCBE apporte son soutien aux sociétés, associations et autres institutions en tant que partenaire et non pas comme un sponsor classique, ce qui permet à ses clients de tirer un bénéfice concret de ses engagements.

Citons comme exemple la collaboration de longue haleine avec des institutions telles que l'Orchestre des jeunes musiciens bernois (VBJ), soutenu financièrement par la BCBE et qui, en contrepartie, donne chaque année des concerts pour la clientèle de la banque. En 2016, le VBJ a fêté ses 25 ans d'existence, durée qui correspond précisément à celle du partenariat avec la BCBE. Lors des festivités, les jeunes musiciens bernois ont offert la première représentation de la pièce *Save the Youth* du compositeur et chef d'orchestre Marco Nussbaumer. Cette composition a été remise en cadeau à la BCBE pour la remercier de sa fidélité.

Les concerts *after business* organisés de pair avec la Haute école des arts de Berne, qui ont lieu au centre de rencontre de la place Fédérale à Berne, affichent régulièrement complet. La banque collabore avec le cinéma pour seniors *Dolcevita* et offre une garderie d'enfants gratuite lors de représentations dominicales du Théâtre municipal de Berne. La BCBE est partenaire des manifestations d'information organisées par *KMU Frauen Bern* (PME Femmes canton de Berne).

La BCBE est le partenaire régional de *Young Enterprise Switzerland* (YES), une organisation à but non lucratif. Elle donne à des gymnasiens bernois et à des écoliers d'écoles moyennes de commerce la chance de fonder leur propre mini-entreprise, de développer un produit et de le lancer sur le marché.



25

ans de partenariat
avec l'Orchestre des jeunes musiciens bernois
(VBJ)

Sensibilisation aux questions financières

La banque présente sur Internet des outils servant au calcul de la charge supportable des immeubles, à la planification des impôts, ainsi qu'une *boîte à outils* pour les PME qui contient des modèles de plans d'affaires et des modules de planification financière. D'autres informations pratiques sont publiées dans les brochures des produits. L'App BCBE permet de répondre aux besoins de la clientèle dans le domaine numérique. Grâce au lancement de

l'assistant financier au printemps 2017, les clients disposeront en outre d'un instrument destiné à planifier et à contrôler le budget.

La BCBE s'engage depuis des années à sensibiliser les jeunes à une gestion plus responsable de l'argent. La banque organise, en partenariat avec Pro Juventute du canton de Berne, des séances d'information destinées aux parents et attire, au travers de campagnes spécifiques, l'attention des jeunes sur l'endettement des jeunes, la spirale de l'endettement et la planification budgétaire. La BCBE met des supports d'information à disposition, apporte de l'aide aux enseignants. Aussi, de jeunes collaborateurs de la banque effectuent-ils des présentations destinées aux jeunes des classes terminales du degré secondaire I. Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a mis sur pied de concert avec d'autres banques cantonales et les associations faitières des enseignantes et enseignants suisses ainsi qu'avec le syndicat des enseignants romands le projet d'envergure, intitulé *FinanceMission*. Il comprend un jeu éducatif destiné aux élèves du secondaire I et le matériel didactique y relatif.

La BCBE met à disposition du public ses publications économiques et ses commentaires de marché. La plateforme *Tout Bärn* permet aux personnes intéressées de se familiariser avec les chiffres-clés du canton au cours d'un voyage interactif à travers le canton.

➤ bcbe.ch/publications

GRI		Unité	2016	2015	2014	2013	2012
	CRÉATION DE VALEUR						
G4-EC1	Création de valeur nette	mio de CHF	268	316	318	358	299
	– Autofinancement (entreprises)	mio de CHF	36	17	74	104	36
	– Actionnaires	mio de CHF	58	56	54	51	72
	– Pouvoirs publics	mio de CHF	34	16	40	39	38
	– Collaborateurs	mio de CHF	139	228 ¹	150	163	153

¹ Y compris le versement extraordinaire à la Caisse de pension.

Engagement économique

L'engagement économique de la BCBE est varié. Outre ses activités principales que sont la collaboration et le conseil à la Clientèle entreprises, à la Clientèle privée et à la Clientèle de placement, elle est un employeur (cf. page 19) de même qu'un donneur d'ordre et un contribuable non négligeable.

Du total du résultat d'exploitation de 414,7 millions de francs, 154,3 millions de francs de consommation intermédiaire ont été versés aux fournisseurs. En considération des investissements, des désinvestissements et de l'utilisation conforme des corrections de valeurs, la création nette de plus-value s'est chiffrée l'année passée à 267,6 millions de francs. Sur ce montant, 34,2 millions de francs ont été versés sous forme d'impôts aux pouvoirs publics et 139,2 millions de francs aux collaborateurs. Des 94,2 millions de francs de free cash-flow réalisés en 2016, 57,8 millions de francs ont été distribués aux actionnaires. 36,5 millions de francs ont été affectés à l'autofinancement et au développement de la banque.

Formule gagnante pour le canton

En tant qu'actionnaire principal, le canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis l'entrée en Bourse en 1998, l'État a encaissé environ 1,9 milliard de francs, sous forme de remboursement de capital de dotation ou de capital-actions, de placement d'actions, d'indemnisation de droits de souscription, d'indemnisation de la garantie de l'État, de dividendes et d'impôts. Par ailleurs, la majorité des collaborateurs de la BCBE sont soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui représente des paiements notables aux pouvoirs publics, si l'on retient une masse salariale globale de plus de 100 millions de francs.

Accès aux prestations de services financiers

Le site Internet de la BCBE est désormais exempt de barrières (certificat Access for all, degré de qualité AA). Ainsi, les personnes handicapées peuvent utiliser sans encombre le site Internet de la BCBE. La majorité des sièges de la BCBE est accessible aux personnes en fauteuil roulant. Là où cela n'est pas encore le cas, la question de l'accessibilité sera prise en compte dans les travaux de transformation.

La gestion du compte (prestations de base: épargne, prévoyance, trafic des paiements), les cartes (prestations individuelles), la gestion de dépôt ou les compartiments de coffre-fort sont des prestations accessibles à l'ensemble de la population qui ont un lien avec l'espace économique de la banque. Il n'existe aucun critère discriminatoire d'exclusion. Ainsi, la BCBE est l'une des rares banques qui renonce à fixer des frais qui vont de pair avec la fortune. Les prestations de base sont proposées à tous les clients à des prix justes.

APPROVISIONNEMENT RÉGIONAL À CARACTÈRE DURABLE

En matière d'approvisionnement, la BCBE prend en compte les aspects du développement durable tant sur le plan des produits et services qu'elle achète que sur celui des performances de développement durable de ses fournisseurs. Les processus et les critères font l'objet d'une directive qui aborde les principaux approvisionnements de la banque. La BCBE différencie les critères obligatoires (certificats FSC ou PEFC pour papiers, imprimés et produits en bois, pas de bois tropical; meilleure classe énergétique en fait de véhicules et de machines; respect des normes fondamentales de l'Organisation in-

ternationale du travail (OIT) et les critères facultatifs, dont le respect présente un avantage pour obtenir le marché (p.ex. génération de valeur régionale, gestion de l'environnement, principes de gouvernance d'entreprise, promotion de la relève).

L'approvisionnement fait partie des processus certifiés ISO 9001 et ISO 14001 de la BCBE et s'inscrit dans les processus d'évaluation périodique des fournisseurs. Les relations d'affaires avec la plupart des fournisseurs existent depuis de nombreuses années. S'agissant de nouveaux produits à acquérir, la banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises. Celles-ci sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères du développement durable font partie intégrante de cette évaluation. Elle comprend des aspects en termes d'écologie, de méthodes de travail, de droits de l'homme et de répercussions sociales. Les fournisseurs pour lesquelles la BCBE constate des effets sensiblement négatifs à ce propos ne seront pas considérés. Il ne s'agit cependant que de quelques cas par an, raison pour laquelle leur nombre exact ne fait l'objet d'aucune comptabilité spécifique.

Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues et les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. Au cours de ces dernières années, le volume total des mandats effectués par la banque a chaque fois nettement dépassé le montant de 100 millions de francs. La banque fait appel autant que possible à des fournisseurs de son propre rayon d'activité: la BCBE travaille avec plus de 1000 fournisseurs de l'espace économique de Berne et de Soleure et leur confie environ 80% de son volume de commandes.



80 %

du volume de commandes de la BCBE
sont attribués à des prestataires de son
espace économique

ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les principes de gouvernance d'entreprise de la BCBE sont exposés en détail dans le rapport de gestion à partir de la page 28. Les explications ci-après complètent ces informations.

Valeurs et normes de comportement

La BCBE a défini et consolidé des standards valables à l'échelle de la banque. Outre les directives en matière de gouvernance d'entreprise, les principes en matière de politique des risques et la politique de crédit, la charte et la culture d'entreprise, les standards de service, la charte de développement durable ainsi que la directive du personnel constituent les principaux garde-fous.

La BCBE reconnaît les normes internationales en matière de droits de l'homme et s'identifie avec les valeurs et aspirations qu'elles véhiculent. La directive du personnel de la BCBE régit la protection de l'intégrité des collaborateurs : la personnalité des collaborateurs est protégée ; toute discrimination sur la base du genre, de la religion, de l'origine ethnique ou de la race est interdite ; les supérieurs doivent veiller, dans le cadre de leur domaine de compétence, à une ambiance propice au travail et libre de toute forme de harcèlement.

La BCBE veille à ce que les dispositions légales, réglementaires et internes soient respectées et que les standards et principes du marché soient appliqués. L'organisation de compliance comprend des procédures organisationnelles, des directives internes et des contrôles, notamment au sein du système interne de contrôle et de la révision.

La directive du personnel fait partie intégrante des contrats de travail. Elle inclut des directives ayant trait à la corruption et au blanchiment d'argent. Lors de la journée d'introduction pour les nouveaux collaborateurs, ces sujets sont à l'ordre du jour. Les collaborateurs confirment par écrit avoir reçu la directive et s'engagent à respecter les obligations de diligence de la banque. Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs est tenu de suivre régulièrement une formation compliance ponctuée par un test final. Le dernier test a eu lieu en 2014, le prochain est prévu en 2017. Le même groupe de personnes a effectué en complément une formation e-learning, également avec un test final : en 2014 sur FATCA (*Foreign Agreement Tax Compliance Act*), en 2015 sur les nouvelles réglementations sur le blanchiment d'argent.

Les conseillers en personnel, le bureau central de Compliance ou encore la Commission du personnel sont les interlocuteurs auxquels

il convient de soumettre les préoccupations concernant un comportement illégal ou contraire à l'éthique ainsi que les demandes concernant l'intégrité. La discrétion est garantie. Au cours de l'exercice sous revue, la Direction générale a approuvé la mise en place d'un service externe chargé de traiter les éventuels cas de discrimination.

TRANSPARENCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Par parties prenantes, nous entendons tous les acteurs économiques qui jouent un rôle significatif dans la création de valeur ou dans les activités de la BCBE.

Clientèle

Le rapport personnel avec l'interlocuteur de la banque ainsi que le lien avec le rayon d'action de la banque sont des paramètres primordiaux. L'intensité de la prise en charge et la fréquence des contacts sont adaptés aux besoins de la clientèle ainsi que de la pertinence de la relation de clientèle. Les clients peuvent ainsi choisir entre différents canaux d'accès : les sièges, le Centre clientèle ou les prestations en ligne (cf. rapport de gestion, page 23).

La BCBE organise nombre d'activités régionales, telles que les journées des familles ou les manifestations destinées aux PME, aux investisseurs institutionnels et aux particuliers. Des études de marché ou de satisfaction concernant les services proposés, intégrant la Clientèle privée et la Clientèle entreprises, sont effectuées à intervalles réguliers. De plus amples informations concernant la satisfaction des clients et le système de chances et de réclamations de la banque figurent à la page 14.

Collaborateurs

Des enquêtes sur la satisfaction des collaborateurs sont menées tous les quatre ans, la dernière a été réalisée en 2014. Dans un souci d'amélioration continue, des mesures ad hoc sont définies et planifiées, puis confiées aux responsables compétents. Des informations détaillées sont communiquées et mises à disposition à l'interne. Il en ressort qu'en comparaison avec d'autres banques, la BCBE a obtenu à plusieurs reprises des résultats supérieurs à la moyenne et que sa stratégie a trouvé une bonne résonance auprès de ses collaborateurs. En juin 2015, une enquête portant sur les atouts, le potentiel de développement et les opportunités sur le marché a été soumise aux collaborateurs de la BCBE. Sur la base des retours, la Direction générale et le Conseil d'administration ont élaboré un catalogue de mesures et engagé sa mise en œuvre. Depuis 2007, la BCBE dispose d'un outil institutionnalisé de management des idées. Cet outil électronique permet aux collaborateurs de suggérer des améliorations, les encourageant ainsi à faire preuve d'esprit d'entreprise et de mettre en avant leur activité entrepreneuriale. Au cours des dernières années, plus de 100 idées ont été soumises tous les ans.

La Commission du personnel (COPE) de la BCBE défend les intérêts des collaborateurs face aux instances dirigeantes de la banque. Lors d'entretiens périodiques avec le Conseil d'administration, la Direction générale et les ressources humaines, les intérêts du personnel sont discutés et des solutions sont convenues. Outre l'évolution des salaires, les avantages hors salaire ou les mesures de développement du personnel, il s'agit de la satisfaction des collaborateurs et de changements organisationnels. La composition, l'élection et le mode de fonctionnement de la COPE ainsi que la participation des collaborateurs de la BCBE sont définis dans le Rè-

glement de la Commission du personnel. La COPE est l'interface avec l'Association suisse des employés de banque (ASEB).

Pour assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement et impliquer activement les collaborateurs, la BCBE constitue au premier semestre 2016 des *groupes de feed-back en matière de gestion des changements* régionaux et collecte auprès des collaborateurs concernés des retours complémentaires sous forme d'un *baromètre de changement*. Les principales conclusions ont été étudiées dans des ateliers de gestion des changements auxquels participent des cadres dirigeants. Les champs d'action essentiels ont été portés à la connaissance de la Direction générale et des zones d'activité afin d'être approfondis. Les mesures idoines, telles que l'élaboration de profils, ont été réalisées.

Actionnaires

Les actionnaires informés et consultés lors de l'Assemblée générale, au moyen des rapports annuel et semestriel, du rapport sur le développement durable, d'Internet ou par des produits et des manifestations spéciaux. Par ailleurs, le responsable Investor Relations de la BCBE se tient à l'écoute des copropriétaires. Un dialogue régulier et institutionnalisé est mené sur des thèmes économiques, écologiques et sociaux avec le canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Il comprend deux séances d'information annuelles entre le Conseil d'État et la direction de la banque.

L'Assemblée générale de la BCBE est toujours placée sous le signe de l'une des parties prenantes. Ainsi, des thèmes tels que l'ancrage régional, le développement durable ou l'encouragement de la jeunesse ont été traités en priorité. Il n'existe aucune restriction du droit de vote ni de transfert d'actions.

Une action équivaut à une voix. Lors de l'Assemblée générale, la liberté de parole est garantie ; elle n'est pas liée à une quote-part minimale. Jusqu'ici, aucun actionnaire de la BCBE n'a encore exigé de vote consultatif. Le procès-verbal de l'Assemblée générale est publié sur le site de la BCBE. L'Assemblée générale se prononce de façon contraignante sur les rémunérations versées au Conseil d'administration et à la Direction générale. Lors de l'Assemblée générale de 2016, le montant total affecté à la rémunération du Conseil d'administration a été approuvé avec un taux de 96 % (2015 : 95 %), celui attribué à la rémunération de la Direction générale avec un taux de 99 % (2015 : 97 %).

Fournisseurs et partenaires

Les fournisseurs et partenaires sont en général intégrés dans le cadre d'appels d'offres et de processus d'offres ou dans des organes institutionnalisés pour un échange et le pilotage du partenariat.

Représentants de la société

L'État, les autorités ou les médias sont informés en premier lieu sur les processus de reporting de la BCBE, à savoir au travers de communiqués aux médias, de publications, de rapports légaux et réglementaires. Par ailleurs, toute demande peut être adressée à la banque via notre service aux médias.



La BCBE propose une large gamme de produits de financement hypothécaire, dont l'hypothèque environnement. Grâce au soutien de la BCBE, la famille Thomet possède une maison, classée monument historique, qui, après un assainissement réussi, correspond aux normes actuelles en matière d'énergie.

Manuela et Christoph Thomet, assistant social, avec leurs enfants Jeanne et Vincent

Écologie d'entreprise et protection du climat

La gestion environnementale de la banque est certifiée ISO 14001 depuis 2004 déjà. Déjà en 1995, la BCBE avait élaboré un concept de rationalisation de l'utilisation des ressources énergétiques. Depuis, elle encourage systématiquement les économies d'énergie et de ressources naturelles, notamment dans la consommation de papier, d'électricité, du traitement des déchets, du trafic commercial. Les aspects environnementaux sont également pris en considération au niveau des achats : tant les fournisseurs que les produits et les services, issus si possible du rayon d'activité de la banque, doivent non seulement répondre à des exigences de prix et de qualité, mais respecter aussi les normes écologiques et sociales.

La BCBE a sensiblement diminué son impact sur l'environnement au cours de ces dernières années. Dans la Charte de développement durable pour les années 2016 à 2019, elle s'est fixée comme objectif d'abaisser ses émissions de CO₂ de 5% supplémentaires durant cette période. Depuis 2011, les émissions de gaz à effet de serre résiduelles sont entièrement compensées dans l'espace économique de la banque. Dans le cadre de cette compensation, la BCBE soutient des projets menés dans les cantons de Berne et de Soleure qui visent à réduire les émissions de CO₂. Elle contribue ainsi à la protection du climat de même qu'à la garantie de l'emploi dans la région.

Les pages 14 à 17 renseignent sur les produits et prestations au moyen desquels la BCBE contribue à la préservation de l'environnement.

CHANCES ET RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique sont évalués dans le cadre de la gestion des risques (cf. rapport de gestion à partir de la page 77). L'analyse des risques financiers, à laquelle le portefeuille de crédit est soumis, prend en considération les facteurs d'influence écologiques. Font partie des risques liés au changement climatique pour la BCBE p.ex. les effets négatifs sur les régions touristiques (tourisme d'hiver), les dégâts dus aux intempéries ou les exigences légales en rapport avec l'efficacité énergétique des bâtiments, qui pourraient influencer le portefeuille de crédit. De tels risques sont notamment minimisés en analysant périodiquement les différentes branches et en fixant des limites par branche.



13 %

**d'émissions de CO₂,
réduites par rapport à 2015**

Les risques se rapportant au réseau de sièges de la banque ou à la garantie des services bancaires sont étudiés dans le cadre du *Business Continuity Management* et de la pré-

vention des catastrophes en vue de définir les mesures qui s'imposent, tout en tenant compte des prestations des principaux fournisseurs.

Le changement climatique offre également des opportunités à la BCBE : des choix de politique énergétique tels qu'une hausse des prix de l'énergie ainsi qu'une sensibilisation accrue de la population ouvrent de nouvelles perspectives, notamment en termes de financement (projets visant à accroître l'efficacité énergétique ou concernant des énergies renouvelables) et de produits de placement spécifiques. Les efforts déployés durant de nombreuses années en faveur de l'environnement et la politique d'affaires responsable de la BCBE devraient constituer un atout à cet égard. En tant qu'entreprise avec une consommation en énergie comparativement faible, la BCBE profite en outre de la redistribution de la taxe CO₂ incitative sur les combustibles fossiles. La banque affecte ces montants aux mesures de protection du climat et à l'objectif de neutralité carbone.

Soutien d'initiatives écologiques

La BCBE a conclu, sur une base volontaire, une convention d'objectifs avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) portant sur la consommation énergétique et les émissions de CO₂. Après que les objectifs définis jusqu'à fin 2014 ont été dépassés, la BCBE a conclu une nouvelle convention portant sur la période jusqu'en 2022. Celle-ci prévoit une amélioration de l'efficacité énergétique de 12% par rapport à 2012 et comprend environ 40 mesures concrètes.

Depuis 2006, la BCBE est membre de la plateforme climatique de l'économie (*Klimaplatzform der Wirtschaft*), un réseau d'entreprises, associations économiques et asso-

ciations publiques qui s'engagent dans la région de Berne dans le domaine du développement durable et de la protection du climat. En outre, la BCBE soutient l'initiative d'entreprise *Neue Energie Bern* qui s'engage dans le canton de Berne en faveur de l'approvisionnement durable en énergie sur la base de sources d'énergie renouvelables et d'efficacité énergétique et qui récompense les engagements exemplaires en décernant chaque année le prix d'entreprise *Neue Energie Bern*. Depuis huit ans, la BCBE participe au Carbon Disclosure Project (CDP) et publie ses performances écologiques détaillées.

CONSOMMATION DES RESSOURCES ET ÉMISSIONS

Chaque année, la BCBE publie l'évolution annuelle des chiffres clés dans son bilan écologique, établi conformément aux normes usuelles de la branche, les standards *ApME 2015* (Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers), et au *Greenhouse Gas Protocol*, les normes internationales. Les émissions des gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Le bilan écologique couvre l'ensemble de la maison mère BCBE (100% des collaborateurs). Les données qui ne sont pas à disposition pour l'ensemble de la banque (chaleur, eau et déchets) sont collectées dans le *système de référence BCBE* selon un haut degré qualitatif, puis extrapolées. Ce système de référence tient compte des deux bâtiments principaux ainsi que des huit plus grands sièges.

Le bilan écologique de la BCBE prend également en compte la consommation des partenaires externes suivants : la consommation d'électricité et de papier par Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl (HPE) pour le compte de la BCBE, la consommation de papier par les

imprimeries externes ainsi que les déchets et la consommation d'électricité et de chaleur par le tenancier de la cantine.

Le bilan écologique a été contrôlé par Swiss Climate AG, de Berne, conformément à la Norme d'audit AA1000.

► bcbe.ch/bilanecologique2016

Émissions

En 2016, la BCBE a réduit de 13% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année précédente, alors qu'elle a déjà réussi à diminuer ses émissions de 18% entre 2007 et 2011 et de 12% entre 2011 et 2015. Cette réduction continue de la charge sur l'environnement est le fruit de l'engagement de longue haleine de la BCBE en faveur de l'environnement.

Depuis 2013, la banque consomme de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable. Elle accroît constamment l'efficacité énergétique de ses bâtiments, p.ex. par l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des fenêtres, l'optimisation des éclairages, des serveurs, des systèmes de technique du bâtiment et d'aération ou par l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques. Ainsi, au cours de l'exercice sous revue, la façade du siège de Meiringen a été isolée et les fenêtres remplacées. À Wengen, le toit a été assaini et isolé et l'éclairage du garage du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld a été adapté à la technologie LED. Autres initiatives : rationalisation des services de courrier (rythme de livraison et itinéraire), utilisation de véhicules à faibles émissions, encouragement de l'utilisation des transports publics.

Neutralité climatique

Depuis 2011, la BCBE compense les émissions résiduelles dans son propre espace économique et est ainsi climatiquement neutre. Jusqu'en mai 2016, cette compensation se fait au travers de la plateforme de compensation de CO₂ *e-climate*, exploitée conjointement par la BCBE et les Forces motrices bernoises BKW. Les clients hypothécaires ont reçu une subvention s'ils remplaçaient leur installation de chauffage ou d'eau chaude à combustibles fossiles par une pompe à chaleur ou par de l'énergie solaire. Plus de 80 projets ont été réalisés à cette fin, permettant ainsi de réduire près de 7000 tonnes de CO₂. Au printemps 2016, le canton de Berne a étendu son programme d'encouragement par lequel il soutient le remplacement des chauffages à mazout par des pompes à chaleur, raison pour laquelle l'offre *e-climate* a été retirée.

Néanmoins, la BCBE a compensé une nouvelle fois ses émissions de CO₂ en 2016 dans



7804

tonnes de CO₂
compensées depuis 2011 dans son
propre espace économique

son propre espace économique: d'une part, en obtenant les certificats de réduction restants de la plateforme *e-climate*, d'autre part, en réalisant un projet visant à éviter les émissions de méthane.

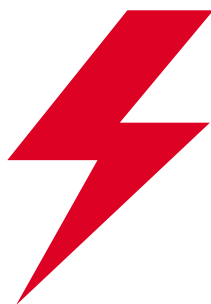
► bcbe.ch/compensation2016

Électricité

En 2016, la BCBE a réduit sa consommation d'électricité de 7% par rapport à l'année précédente, après avoir pu réaliser déjà entre 2011 et 2015 une baisse de 27%. Cette économie est principalement à mettre sur le compte de la mise hors service d'un ordinateur central, d'optimisations des serveurs et

des systèmes de ventilation et l'installation d'un éclairage LED. Par ailleurs, la BCBE possède depuis 2015 un nouveau concept d'impression: seuls quatre modèles d'imprimantes différents sont utilisés; ils consomment nettement moins d'électricité que les anciens appareils. Ces derniers sont mis à disposition d'une fondation d'utilité publique, qui les révisé et les réutilise.

GRI	ApME	Indicateurs	Unité	2016	2015	2015 à 2016 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)
CONSOMMATION D'ÉNERGIE BÂTIMENT TOTAL							
G4-EN3/4	1	Consommation d'énergie bâtiment total	kWh	10 225 682	11 205 794	- 9 %	- 20 %
	1a	- Électricité	kWh	7 220 113	7 725 049	- 7 %	- 27 %
	1b/c	- Chaleur	kWh	3 005 569	3 480 745	- 14 %	+ 3 %
	1c	- Énergies renouvelables	kWh	1 027 632	995 514		
	1b	- Combustibles fossiles	kWh	1 977 936	2 485 230	- 20 %	+ 6 %
	1b	- Gaz naturel	kWh	1 155 249	1 117 243		
	1b	- Pétrole	kWh	822 687	1 367 988		
G4-EN3/4		Consommation d'énergie bâtiment total	GJ	36 812	40 341		
		- dont renouvelable	GJ	29 692	31 394		
		- dont non renouvelable	GJ	7 121	8 947		
		- Quote-part d'énergie renouvelable	%	81 %	78 %		
G4-EN5		Consommation d'énergie par collaborateur	GJ	36,5	37		
		Degré-jours de chauffe (DJC) Berne	Jours	3 473	3 309		
		DJC Ø 10 années précédentes	Jours	3 388	3 427		
		DJC différence de la Ø sur 10 ans	%	+ 3 %	- 3 %		
		Chaleur ajustée DJC	kWh	2 932 009	3 604 869	- 19 %	- 6 %
TRAFIC PROFESSIONNEL							
G4-EN30	2	Trafic professionnel total	km	930 315	1 142 317	- 19 %	- 10 %
	2a	- Train	km	369 043	539 439		
	2b/c	- Voiture	km	561 272	597 477		
	2d/e	- Avion	km	0	5 400		
CONSOMMATION DE PAPIER							
G4-EN1	3	Consommation de papier total	kg	217 078	240 599	- 10 %	- 22 %
G4-EN2	3a	- Quote-part de papier recyclé	%	0 %	0 %		
	3d	- Quote-part de papier FSC	%	100 %	100 %		
CONSOMMATION D'EAU							
G4-EN8	4	Consommation d'eau total	m ³	8 354	9 197	- 9 %	- 19 %
	4c	- Eau potable	%	100 %	100 %		
DÉCHETS							
G4-EN23	5	Déchets total	kg	244 553	234 578	+ 4 %	- 29 %
	5a	- Recyclage	kg	166 514	157 512		
		- Taux de recyclage des déchets	%	68 %	67 %		
	5b	- Déchets destinés à l'incinération	kg	70 477	73 672		
	5c	- Déchets destinés à la décharge	kg	0	0		
G4-EN25	5d	- Déchets spéciaux	kg	7 562	3 395		
PERTES DE LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT ET D'AGENTS D'EXTINCTION							
	6a	Pertes de liquides de refroidissement	kg	30	16		n.d.
	6b	Pertes d'agents d'extinction	kg	0	0		n.d.



81 %

d'énergies renouvelables

Depuis 2013, la BCBE n'utilise que de l'électricité issue de sources énergétiques renouvelables. En 2016, la part d'électricité d'origine hydraulique se situait à 96 %, dont 500 000 de kWh d'approvisionnement en éco-courant certifié (*water star*). Les 4 % d'électricité restants étaient produits par des installations photovoltaïques.

Chaleur

Bien que l'année 2016 a été plus froide que la précédente – elle comptait 5 % de plus de degrés-jours (unifiés) de chauffage – la consommation de chaleur a pu être diminuée de 14 % par rapport à 2015. La consommation de combustibles fossiles a, elle aussi, baissé de 20 % par rapport à l'année précédente. Cela

s'explique en premier lieu par le fait que le système de refroidissement a été optimisé dans le centre d'exploitation de Berne-Liebfeld. Il a été possible de récupérer plus de chaleur dégagée par l'exploitation des machines frigorifiques, ce qui a permis de réduire sensiblement la consommation de mazout. Le fait que la BCBE ait continuellement amélioré l'efficacité énergétique de ses bâtiments au cours des dernières années a également eu un impact positif (cf. page 33).

GRI	ApME	Indicateurs	Unité	2016	2015	2015 à 2016 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)
ÉMISSIONS À EFFET DE SERRE							
	7	Total Scopes (ApME 2015) ¹	t	1 236	1 419	- 13 %	- 12 %
G4-EN15	7a	- directes (Scope 1) ²	t	531	668		
G4-EN16	7b	- indirectes (Scope 2) ³	t	35	34		
G4-EN17	7c	- « Autres » indirectes (Scope 3) ⁴	t	671	718		
	7	Total source (ApME 2015)	t	1 236	1 419		
		- Électricité	t	72	53		
		- Chaleur	t	588	761		
		- Trafic professionnel	t	202	224		
		- Papier	t	244	272		
		- Eau	t	6	6		
		- Déchets	t	55	47		
		- Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction	t	69	56		
G4-EN18		GES par collaborateur ⁵	kg	1 225	1 301	- 6 %	- 2 %
G4-EN18		GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	44	51	- 14 %	- 21 %

¹ Émissions de gaz à effet de serre exprimées en équivalent CO₂

² Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées : émissions issues de la combustion d'énergies fossiles dans les bâtiments de la BCBE ou de la combustion des moteurs à essence/diesel de voitures de service de la BCBE.

³ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre qui sont utilisées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie : pour ce qui est de la BCBE, il s'agit d'émissions issues de la mise à disposition de la chaleur à distance pour la BCBE.

⁴ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs. En ce qui concerne la BCBE, il s'agit des émissions issues des acquisitions de biens (papier, eau), des déchets, des déplacements professionnels, des étapes préliminaires à la mise à disposition de l'énergie dans les centrales, ainsi que des pertes de distribution et de transformation d'électricité. Ne sont pas prises en considération les émissions causées par les trajets des collaborateurs pendulaires de la BCBE, étant donné que le choix du moyen de transport est du ressort du seul collaborateur, qui en assume également l'ensemble des frais. Ceci explique aussi pourquoi les trajets des pendulaires ne sont pas intégrés dans le mode de calcul de l'ApME. S'agissant du secteur financier, sont également pertinentes les émissions issues des investissements ; des normes reconnues en la matière font toutefois encore défaut. C'est pourquoi la BCBE ne dispose actuellement d'aucun moyen d'en tenir compte.

⁵ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1 à 3) divisées par le nombre de collaborateurs équivalent temps partiel

⁶ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1 à 3) divisées par la somme du bilan de la banque.



« En tant que guitariste du groupe « Deborah & Band »,
je peux vivre pleinement ma passion de musicien
amateur depuis mon départ à la retraite. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 39.

Trafic professionnel

Le trafic professionnel a pu être diminué de 10 % entre 2011 et 2015 et de 19 % supplémentaires entre 2015 et 2016. S'agissant des kilomètres-auto, la réduction a même atteint 18 % (de 2011 à 2015), respectivement 6 % (de 2015 à 2016). Depuis 2014, la BCBE utilise exclusivement des véhicules appartenant à la classe d'efficacité énergétique A. Les transports entre les sièges principaux de Berne, Place Fédérale, et Berne-Liebefeld sont assurés par une voiture électrique fonctionnant à l'électricité écologique. La flotte a été réduite au cours des dernières années (covoiturage au lieu de véhicules personnels) et dans les services de courrier, le rythme de livraison et le plan des itinéraires sont continuellement optimisés. En outre, la BCBE promeut l'utilisation des transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais).

Papier

La BCBE a réduit sa consommation de papier de 22 % entre 2011 et 2015 et de 10 % supplémentaires entre 2015 et 2016. Cette réduction est le fruit d'optimisations en fait de mise en page et d'impression des extraits de compte et d'utilisation moindre des brochures pour les clients. Il a également été possible d'économiser du papier d'impression. L'e-banking de la BCBE permet en outre de gérer électroniquement les comptes et dépôts et de réduire la consommation de papier (e-compte). Diverses publications, tels que le rapport de gestion, le rapport sur le développement durable ou la Charte de développement durable, sont imprimées de manière climatiquement neutre en collaboration avec ClimatePartner.

Déchets et eau

Après avoir abaissé de 29 %, le volume de ses déchets entre 2011 et 2015, celui-ci a augmenté de 4 % en 2016 par rapport à 2015. Comme l'année précédente déjà, les deux tiers environ des déchets ont été recyclés. Le tri systématique des déchets se poursuit ; des stations d'élimination sont disponibles à cet effet dans les sièges principaux.

Entre 2011 et 2015, la BCBE a pu réduire sa consommation d'eau de 19 % et entre 2015 et 2016 de 9 %. Les systèmes de refroidissement du centre de calcul du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld ont été pourvus, en 2009, d'un refroidissement à sec au lieu d'un refroidisseur secondaire hybride, ce qui permet d'économiser annuellement jusqu'à 2 millions de litres d'eau. En outre, la puissance de refroidissement du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld a été atténuée.

Méthodologie adaptée

Pour le rapport sur le développement durable 2016, il a fallu affiner, d'une part, la méthodologie à la base du bilan écologique, d'autre part, passer de la version *ApME 2010* à *ApME 2015* pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre. Cela signifie concrètement que :

- le système de référence a été adapté aux conditions actuelles ;
- les systèmes de chauffage sont saisis de façon détaillée pour faire la distinction entre les consommations énergétiques issues de ressources renouvelables et fossiles ;
- désormais, la consommation de papier sera calculée par un système informatique (et plus au moyen d'extrapolations) ; en

outre, la consommation des imprimeries externes sera aussi prise en compte ;

- le volume des déchets est recensé à un emplacement supplémentaire où il repose sur les mesures d'entreprises de recyclage ;
- dorénavant, les pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction seront prises en considération ;
- certains facteurs de conversion ont été adaptés suite au passage à la version *ApME 2015*.

Le bilan écologique de 2015 a été recalculé conformément à une nouvelle méthodologie. La BCBE dispose ainsi d'une base fiable lui permettant d'analyser également à l'avenir le progrès et l'atteinte des objectifs : dans sa Charte de développement durable, elle s'est, entre autres, fixée comme objectif de diminuer la charge sur l'environnement de 5 % en 2019 par rapport à 2015. Comme il n'est pas possible de faire le calcul rétroactif pour les années précédant 2015, le tableau des chiffres clés aux pages 34 et 35 ne contient pas de valeurs absolues pour les années 2011 à 2015, mais bien l'évolution en pourcentage.

Perspectives et objectifs

Conformément à la stratégie de développement durable de la BCBE, la mise en œuvre de sa Charte de développement durable pour la période 2016 à 2019 occupe le devant de la scène. La banque continuera à faire preuve d'un engagement sans relâche à l'avenir afin de réaliser ses objectifs et de relever les défis y afférents.

L'élargissement de la gamme de produits à caractère durable constitue un de ses points forts. La BCBE lancera en automne 2017 des fonds de placement à caractère durable. À cet effet, la banque met à profit sa longue expérience dans la gestion d'actifs (*Asset Management*) et développe ses compétences. Les clients bénéficient en conséquence d'instruments de placement intéressants. Les fonds de placement à caractère durable sont investis dans des entreprises responsables qui réalisent des performances supérieures à la moyenne tant sur le plan de leur direction que sur celui des domaines sociaux et écologiques.

Au printemps 2017, la BCBE étoffera son offre de métaux précieux en vendant de petites unités d'or issues du commerce équitable (or *fairtrade*).



Les collaborateurs et les retraités de la BCBE bénéficient d'une Caisse de pension saine. Antoine Romanens, chef du personnel de la région Seeland-Jura bernois-Soleure jusqu'en 2015, en profite à présent. Il profite à fond de la troisième phase de sa vie, en tant que guitariste amateur du groupe « Deborah & Band ».

Antoine Romanens, ancien chef du personnel de la BCBE
Région Seeland-Jura bernois-Soleure, Ipsach

Vue d'ensemble des chiffres clés relatifs au développement durable

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés détaillés dans les différents chapitres du présent rapport :

	Unité	2016	2015	2014	2013	2012
PRODUITS ET PRESTATIONS						
Mandats de gestion de fortune à caractère durable	mio de CHF	55,4	38,0	29,9	23,6	19,5
Concept de soutien financier des PME : projets financiers	Nombre	34	78	68	75	81
– Total places de travail ainsi soutenues	Nombre	359	1 039	794	820	1 272
COLLABORATEURS						
Effectif du personnel (apprentis et auxiliaires compris)	Nombre	1 214	1 313	1 375	1 418	1 456
Collaborateurs (équivalent plein temps)	Emplois	1 009	1 091	1 137	1 171	1 207
Total temps partiel	%	39%	37%	37%	37%	36%
Total collaborateurs en formation	Nombre	101	112	123	125	138
Collaborateurs en formation continue externe en accompagnement du travail	Nombre	84	84	72	71	81
Total formation et formation continue par collaborateur	Jours	3,2	4,1	4,6	4,2	4,3
Femmes parmi les cadres supérieurs	%	14%	13%	14%	13%	12%
Femmes parmi les cadres	%	29%	29%	28%	27%	25%
Femmes dans l'ensemble du personnel	%	45%	45%	45%	45%	45%
SOCIÉTÉ						
Génération de valeur nette	mio de CHF	268	316	318	358	299
– Autofinancement (entreprise)	mio de CHF	36	17	74	104	36
– Actionnaires	mio de CHF	58	56	54	51	72
– Pouvoirs publics	mio de CHF	34	16	40	39	38
– Collaborateurs	mio de CHF	139	228 ¹	150	163	153

¹ y compris le versement extraordinaire à la Caisse de pension

	Unité	2016	2015	Évolution de 2011 à 2015
ÉCOLOGIE				
Consommation d'électricité	kWh	7 720 113	7 725 049	– 27%
Consommation de chaleur	kWh	3 005 569	3 480 745	+ 3%
Quote-part d'énergies renouvelables	%	81%	78%	n.a.
Trafic professionnel	km	930 315	1 142 317	– 10%
Consommation de papier	kg	217 078	240 599	– 22%
Consommation d'eau	m ³	8 354	9 197	– 19%
Déchets	kg	244 553	234 578	– 29%
Émissions de gaz à effet de serre	t	1 236	1 419	– 12%
Émissions de gaz à effet de serre par collaborateur	kg	1 225	1 301	– 2%
Émissions de gaz à effet de serre par million de la somme du bilan	kg	44	51	– 21%

Tableaux GRI

RÉPARTITION DES THÈMES ESSENTIELS SUR LES ASPECTS GRI

Le tableau ci-après indique si les principaux thèmes ont avant tout une pertinence à l'intérieur ou à l'extérieur de la BCBE, et présente les parties prenantes concernées en premier lieu et les Aspects *Global Reporting Initiative* (GRI) auxquels se rapportent les principaux thèmes.

Principaux thèmes	Pertinent... à l'intérieur/extérieur de la BCBE	Groupes d'intérêt concernés	Les Aspects GRI qui se rapportent aux principaux thèmes ¹
PRODUITS ET SERVICES			
Pratiques de vente responsables	Extérieur	Clients	– Étiquetage des produits et services
Satisfaction clientèle et protection des données clients	Extérieur	Clients	– Étiquetage des produits et services – Vie privée des clients – Audit
Placements : investissements responsables	Extérieur	Clients	– Approche Active-Ownership – Portefeuille produit
Crédits : critères sociaux et environnementaux	Extérieur	Clients	– Produits et services – Investissement – Portefeuille produit
COLLABORATEURS			
Formation et perfectionnement	Intérieur	Collaborateurs	– Formation et éducation
Sécurité de l'emploi et gestion des restructurations	Intérieur	Collaborateurs	– Performance économique – Présence sur le marché – Relations employeur/employés
Diversité et égalité des chances	Intérieur	Collaborateurs	– Présence sur le marché – Emploi – Diversité et égalité des chances – Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes – Non-discrimination
Santé et équilibre travail/vie privée	Intérieur	Collaborateurs	– Emploi – Santé et sécurité au travail
SOCIÉTÉ			
Éthique et gouvernance d'entreprise	Extérieur	Actionnaires, société	– Mécanismes de règlement des griefs (dimension sociale) – Liberté syndicale et droit de négociation collective – Lutte contre la corruption – Politiques publiques – Comportement anticoncurrentiel – Conformité (dimension sociale et responsabilité produits)
Transparence et dialogue avec les parties prenantes	Extérieur	Clients	– Implication des parties prenantes
Engagement social	Extérieur	Société	– Impacts économiques indirects – Communautés locales
Approvisionnement régional à caractère durable	Extérieur	Fournisseurs	– Pratiques d'achat – Travail des enfants – Travail forcé ou obligatoire – Évaluation des fournisseurs
ÉCOLOGIE			
Chances et risques du changement climatique	Extérieur	Société	– Performance économique
Consommation des ressources et émissions	Extérieur	Société	– Matières – Énergie – Eau – Biodiversité – Émissions – Effluents et déchets – Conformité (dimension écologique) – Mécanismes de règlement des griefs (dimension écologique) – Transport – Généralités

¹ Les Aspects GRI ne se rapportent pas aux principaux thèmes de la BCBE et ne figurent pas dans l'index GRI. Il s'agit notamment des aspects suivants : Pratiques en matière de sécurité (G4-HR7), Droits des peuples autochtones (G4-HR8), Évaluation (G4-HR9), Santé et sécurité des consommateurs (G4-PR1, G4-PR2), Communication marketing (G4-PR6, G4-PR7).

INDEX DU CONTENU GRI

Le tableau ci-après indique l'endroit où trouver les informations sur les différents Indicateurs GRI. Des commentaires complémentaires sont ajoutés lorsque cela s'avère judicieux.

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
Stratégie et analyse		
G4-1	Prise de position du CEO sur le thème du développement durable	RDD p. 7, CDD
G4-2	Répercussions, chances et risques	RDD p. 11 et p. 32, RG p. 77, CDD
Profil de l'organisation		
G4-3	Nom de l'organisation	Banque Cantonale Bernoise SA, BCBE
G4-4	Marques, produits et services	RG p. 52
G4-5	Siège principal de l'organisation	Berne
G4-6	Pays dans lesquels l'organisation est active	RG p. 52
G4-7	Rapports de propriété et forme juridique	RG p. 16
G4-8	Marchés desservis	RG p. 52
G4-9	Taille de l'organisation	RG p. 118
G4-10	Effectif du personnel et sa structure	RDD p. 19
G4-11	Collaborateurs sous convention collective	RDD p. 20
G4-12	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	RDD p. 28
G4-13	Changements en fait de taille, de structure et de rapports de propriété	Aucun changement significatif pour le rapport sur le développement durable durant l'année 2016.
Engagements dans des initiatives externes		
G4-14	Principe de précaution	RDD p. 11 et p. 32, RG p. 77, CDD
G4-15	Engagements externes	RDD p. 32
G4-16	Affiliations	La BCBE est, entre autres, membre de l'Union des banques cantonales suisses UBCS, Association suisse des banquiers ASB, EUREX (European Exchange), profawo (anciennement Childcare Service Suisse), öbu (réseau pour une économie durable).
Aspects et périmètres pertinents		
G4-17	Entreprises consolidées	La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. Le rapport concerne la maison mère de la BCBE. Certaines déclarations se rapportent toutefois à certains des principaux prestataires de services externalisés de la BCBE.
G4-18	Détermination de la teneur du rapport	RDD p. 13
G4-19	Aspects essentiels	RDD p. 13
G4-20	Délimitation des aspects essentiels au sein de l'organisation	RDD p. 41
G4-21	Délimitation des aspects essentiels en dehors de l'organisation	RDD p. 41
G4-22	Informations présentées selon une nouvelle méthode	RDD p. 37
G4-23	Modifications par rapport aux périodes antérieures	Aucune
Implication des parties prenantes (parties prenantes)		
G4-24	Parties prenantes prises en compte	RDD p. 29
G4-25	Identification des parties prenantes	RDD p. 29 et p. 13
G4-26	Intégration des parties prenantes	RDD p. 29, RG p. 36
G4-27	Requêtes des parties	RDD p. 29
Profil du rapport		
G4-28	Période de référence	RDD p. 3
G4-29	Date du dernier rapport	Rapport sur le développement durable 2016 du 15 mars 2016
G4-30	Cycle de reporting	RDD p. 3
G4-31	Contact	RDD p. 4
G4-32	Indice GRI, option « en conformité »	RDD p. 3
G4-33	Vérification externe	RDD p. 3
Gouvernance		
Structure et composition de la gouvernance		
G4-34	Structure de la direction	RG p. 27, RDD p. 11
G4-35	Délégation	RG p. 27, RDD p. 11 et p. 23 Le processus annuel de détermination des objectifs englobe des aspects économiques, écologiques et sociaux. Il inclut tant les unités organisationnelles que les individus.
G4-36	Compétence et reporting	RG p. 34, RDD p. 11
G4-37	Procédure de consultation	RDD p. 30

¹ RG = Rapport de gestion / RDD = Rapport sur le développement durable / CDD = Charte de développement durable

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹
G4-38	Composition de la haute direction	RG p. 27
G4-39	Présidence de la haute direction	RG p. 27 Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont distincts; la présidente du Conseil d'administration n'occupe aucune fonction de gestion des affaires auprès de la BCBE.
G4-40	Procédure de nomination et de sélection	RG p. 27 Les membres et la présidente ou le président du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale pour la durée d'une année. En cas de besoin, une commission de sélection composée de membres du Conseil d'administration évalue des candidats appropriés et soumet des propositions au Conseil d'administration. Celui-ci dépose les requêtes devant l'Assemblée générale. Les membres du Conseil d'administration doivent faire preuve d'initiative, être indépendants, disposer de connaissances sur les interdépendances économiques ainsi que de connaissances générales du monde bancaire. Par ailleurs, le processus de sélection prend en compte une composition interdisciplinaire de l'organe en matière de connaissances spécialisées ainsi qu'une diversité appropriée (hommes/femmes, groupes d'âge, minorité francophone).
G4-41	Prévention des conflits d'intérêts	RG p. 27
Rôle de la haute direction dans la détermination de la mission, des valeurs et de la stratégie		
G4-42	Rôle dans le développement de la stratégie d'entreprise en relation avec des sujets économiques, écologiques et sociaux	RDD p. 11 Tant la présidente du Conseil d'administration que le président de la Direction générale ont activement influencé le développement de la Charte de développement durable pour les années 2016 à 2019; la libération formelle a été effectuée par la Direction générale.
Compétences et évaluation de la performance de la haute direction		
G4-43	Mesures visant le développement des connaissances collectives dans les domaines économiques, écologiques et sociaux	Chaque année, le Conseil d'administration effectue un atelier de deux jours au cours duquel la stratégie est examinée. À cette occasion, il approfondit des sujets d'actualité et d'avenir concernant la banque et met à profit les opportunités de formation dans les domaines économiques, écologiques et sociaux.
G4-44	Évaluation des performances, maîtrise des domaines économiques, écologiques et sociaux	RG p. 34
Rôle de la haute direction dans la gestion des risques		
G4-45	Rôle lors de la détermination et la gestion des conséquences économiques, écologiques et sociales, risques et opportunités	RG p. 77
G4-46	Rôle lors de l'examen de l'efficacité	RG p. 77
G4-47	Fréquence des examens	RG p. 77
Rôle de la haute direction dans le reporting sur le développement durable		
G4-48	Rôle de la haute direction dans le reporting sur le développement durable	RDD p. 11
Rôle de la haute direction dans l'évaluation des performances économiques, environnementales et sociales		
G4-49	Procédure de communication des préoccupations importantes	RDD p. 29 Après consultation du président de la Direction générale, des propositions de solution sont élaborées. Les préoccupations d'importance considérable sont soumises à la Direction générale, respectivement au Conseil d'administration.
G4-50	Nombre de préoccupations importantes	La plupart des préoccupations importantes sont exprimées à la direction opérationnelle de la banque et traitées dans le cadre du système institutionnalisé d'opportunités et de réclamations. Dans des cas exceptionnels uniquement, les préoccupations importantes sont directement adressées au Conseil d'administration: le nombre total annuel s'élève à quelques dizaines.
Rémunération et incitations		
G4-51	Politique en matière de rémunération et critères de performance	RG p. 39, RDD p. 19
G4-52	Détermination de la rémunération	RG p. 39
G4-53	Prises de position des parties prenantes	RDD p. 30
G4-54	Rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian	RDD p. 19
G4-55	Évolution en pourcentage du salaire le plus élevé et du salaire médian	RDD p. 19
Éthique et intégrité		
G4-56	Valeurs, principes et normes de comportement	RDD p. 7 et p. 29, CDD, RG p. 16
G4-57	Mécanismes destinés à demander conseil concernant le comportement éthique et conforme à la loi	RDD p. 29
G4-58	Mécanismes destinés à communiquer les préoccupations relatives au comportement éthique et conforme à la loi	RDD p. 29
DIMENSION ÉCONOMIQUE		
DIMENSION ÉCONOMIQUE		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 11
G4-EC1	Valeur économique générée	RDD p. 28 Les frais d'exploitations et les investissements dans les collectivités ne font pas l'objet d'un compte rendu séparé.

¹ RG = Rapport de gestion / RDD = Rapport sur le développement durable / CDD = Charte de développement durable

Indicateur GRI		Revois et commentaires explicatifs et omissions¹
G4-EC2	Effets du changement climatique	RDD p. 32
G4-EC3	Prévoyance d'entreprise	RDD p. 20, RG p. 76 et p. 96
G4-EC4	Subventions étatiques	RG p. 18 et p. 62 La BCBE ne bénéficie d'aucune subvention étatique. La garantie d'État a été réduite au 1 ^{er} janvier 2006, et le retrait est effectif depuis fin 2012.
RDD Engagement économique		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 19
G4-EC5	Rapport entre les salaires d'entrée minimaux et le salaire minimal local	Les salaires d'entrée standard pour le personnel employé à durée indéterminée correspondent au minimum au salaire minimal CCT banques (CCT = Convention sur les conditions de travail du personnel bancaire). En outre, les principes du gouvernement d'entreprise selon lesquels le montant de la rémunération le plus élevé ne doit pas dépasser le vingtuple du montant de la rémunération le plus bas s'appliquent.
G4-EC6	Recrutement de dirigeants locaux	En adéquation avec sa volonté d'enracinement régional, la BCBE recrute la grande majorité de son personnel localement, dans ses marchés régionaux.
Impacts économiques indirects		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 26
G4-EC7	Investissements d'infrastructures et prestations de service connexes	RDD p. 17
G4-EC8	Type et étendue d'effets économiques	RDD p. 17 et p. 19, RG p. 20
Pratiques d'achat		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 28
G4-EC9	Dépenses pour fournisseurs locaux	RDD p. 28
DIMENSION ÉCOLOGIQUE		
Matières		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 32
G4-EN1	Matériaux utilisés	RDD p. 34 et p. 37 Pour la BCBE, ce point concerne principalement la consommation de papier.
G4-EN2	Matériaux recyclés	RDD p. 34
Énergie		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 32
G4-EN3	Consommation énergétique à l'intérieur de l'organisation (consommation énergétique directe et indirecte)	RDD p. 34 et p. 35 G4-EN3 et G4-EN4 ne font pas l'objet d'un décompte séparé. La consommation énergétique figurant sous G4-EN3/4 englobe la consommation d'électricité et de chaleur des partenaires externes. Ne sont pas compris la consommation de carburant des véhicules professionnels; toutefois, elle représente moins de 2 % de la consommation énergétique totale de la BCBE.
G4-EN4	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation (consommation énergétique directe et indirecte)	RDD p. 34 et p. 35 Cf. G4-EN3
G4-EN5	Intensité énergétique	RDD p. 34 La consommation énergétique par collaborateur est incluse dans la consommation énergétique totale de G4-EN3/4.
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	RDD p. 33 Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sièges a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé.
G4-EN7	Réduction des besoins en énergie pour les produits et services	RDD p. 33
Eau		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 32
G4-EN8	Consommation d'eau	RDD p. 34 et p. 37
G4-EN9	Atteinte aux sources d'eau	Ne concerne pas la BCBE
G4-EN10	Eau de récupération/recyclée	Ne concerne pas la BCBE
Biodiversité		
G4-DMA	Approche managériale	RRDD p. 32
G4-EN11	Sites jouxtant des zones protégées	La BCBE ne possède aucun immeuble à proximité ou à l'intérieur de zones protégées.
G4-EN12	Effets sur la biodiversité	Les services financiers fournis par la BCBE n'ont qu'un effet indirect sur la biodiversité. Dans le cadre des financements, nous veillons au respect des charges publiques ayant trait à la biodiversité. La politique de crédits de la BCBE et les principes de conduite en matière de crédits constituent, dans ce contexte, les éléments fondamentaux. Lors de l'achat de précurseurs, la BCBE aiguille les producteurs (les papiers, les imprimables et les produits en bois doivent être certifiés FSC ou PEFC).
G4-EN13	Espaces naturels protégés/revitalisés	Ne concerne pas la BCBE
G4-EN14	Espèces sur « liste rouge » dans le rayon d'activité	Ne concerne pas la BCBE

¹ RG = Rapport de gestion / RDD = Rapport sur le développement durable / CDD = Charte de développement durable

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹
Émissions		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 32
G4-EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	RDD p. 35
G4-EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre prises en compte (Scope 2)	RDD p. 35
G4-EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	RDD p. 35
G4-EN18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	RDD p. 35
G4-EN19	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	RDD p. 33
G4-EN20	Émission de substances appauvrissant la couche d'ozone	Ces valeurs ne concernant pas réellement, pour l'instant, la BCBE, elles ne sont pas spécifiées individuellement.
G4-EN21	Émissions d'air (p. ex. NO _x , SO _x)	La BCBE se concentre sur la mesure et la réduction des gaz à effets de serre émis en général dans le cadre de la consommation directe et indirecte d'énergie. Étant donné que ces réductions dans les processus de combustion ont des effets positifs également sur les émissions d'autres agents polluants, ces dernières ne sont pas objet d'indicateurs distincts.
Effluents et déchets		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 32
G4-EN22	Volume total d'eaux usées	RDD p. 34 et p. 37 Identique à la consommation d'eau (G4-EN8)
G4-EN23	Volume total d'ordures	RDD p. 34 et p. 37
G4-EN24	Pollutions principales	Ne concerne pas la BCBE
G4-EN25	Déchets dangereux	Les déchets dangereux sont éliminés selon les règles en vigueur. Les processus correspondants sont établis selon le système de management de l'environnement, qui est certifié ISO 14001 depuis 2004.
G4-EN26	Cours d'eau concernés par les eaux usées	La totalité des sièges de la BCBE est reliée à des stations locales d'épuration des eaux usées.
Produits et services		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 14
G4-EN27	Mesures visant à réduire les atteintes à l'environnement	RDD p. 15 et p. 17
G4-EN28	Reprise d'emballages produits	Ne concerne pas la BCBE
Conformité		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 32
G4-EN29	Amendes pour non-respect des lois et dispositions environnementales	Aucune
Transport		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 32
G4-EN30	Effet des transports sur l'environnement	RDD p. 34 et p. 37
Généralités		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 32
G4-EN31	Dépenses totales pour la protection de l'environnement	CDD Les dépenses de protection de l'environnement sont comprises dans les budgets des unités d'organisation; ils ne font pas l'objet d'une quantification distincte. La BCBE met en œuvre la redistribution de la taxe sur le CO ₂ en faveur de mesures de protection du climat et d'atteinte de la neutralité carbone.
Évaluation environnementale des fournisseurs		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 28
G4-EN32	Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une vérification	RDD p. 28
G4-EN33	Effets environnementaux négatifs dans la chaîne de livraison; mesures	RDD p. 28
Mécanismes de règlement des griefs environnementaux		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 29
G4-EN34	Réclamations soumises/traitées	Aucune
DIMENSION SOCIALE		
Méthodes de travail et conditions de travail décentes		
Emploi		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 19
G4-LA1	Nouveaux collaborateurs et fluctuations	RDD p. 19
G4-LA2	Avantages des employés à temps plein par rapport aux employés à temps partiel et aux employés au bénéfice d'un contrat à durée déterminée	RDD p. 24
G4-LA3	Retour/continuation après congé parental	RDD p. 21 Contrairement à d'autres pays européens, la Suisse ne connaît pas le « congé parental ». Dans le cadre de ce rapport, la BCBE se limite aux taux de retour et de continuation des collaboratrices.

¹ RG = Rapport de gestion / RDD = Rapport sur le développement durable / CDD = Charte de développement durable

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹
Relations employeur/employés		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 20
G4-LA4	Délais de communication concernant des changements opérationnels	RDD p. 20 Des règles détaillées figurent dans le droit du travail et dans la CCT banques. Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs.
Santé et sécurité au travail		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 20
G4-LA5	Collaborateurs au sein des comités chargés de la sécurité au travail et de la protection de la santé	Dans le secteur financier, cette question n'est pas suffisamment pertinente.
G4-LA6	Arrêts de travail et accidents	RDD p. 21
G4-LA7	Collaborateurs à fort taux ou risque de morbidité	RDD p. 20
G4-LA8	Conventions formelles avec des syndicats concernant la sécurité et la santé	Dans le secteur financier, cette question n'est pas suffisamment pertinente pour exiger une réglementation formelle spécifique avec les syndicats.
Formation et éducation		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 22
G4-LA9	Étendue de l'offre	RDD p. 22 et p. 23 Les chiffres clés sont exprimés en jour, un jour équivalent à 8,4 h.
G4-LA10	Management des compétences et de l'employabilité des collaborateurs	RDD p. 23
G4-LA11	Collaborateurs soumis à une évaluation régulière des performances	RDD p. 23
Diversité et égalité des chances		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 24
G4-LA12	Composition des organes de contrôle et des collaborateurs	RDD p. 23
Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 24
G4-LA13	Rapport entre les salaires hommes/femmes	RDD p. 24
Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 28
G4-LA14	Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une vérification	RDD p. 28
G4-LA15	Effets négatifs sur les méthodes de travail dans la chaîne de livraison ; mesures	RDD p. 28
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 29
G4-LA16	Réclamations soumises/traitées	Aucune
Droits de l'homme		
Droits de l'homme		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 16
G4-HR1	Aspects relevant des droits de l'homme dans les décisions d'investissement	RDD p. 16 Les affaires avec l'étranger n'ont qu'une importance restreinte pour la BCBE. Elles sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan de ces trois dernières années. À l'exception de quelques rares crédits d'exportation, aucun financement n'est opéré à l'étranger. De plus, les crédits d'exportations ne sont en général accordés qu'en respect des dispositions SERV (Assurance suisse contre les risques à l'exportation) et pour autant que les critères du développement durable soient remplis.
G4-HR2	Formation des collaborateurs aux droits de l'homme	RDD p. 28 Des points de contact existent éventuellement dans le domaine de l'approvisionnement : la grande majorité des fournisseurs de la BCBE est issue du paysage économique du rayon d'activité de la banque. Les articles offerts en cadeau par la BCBE sont exclusivement achetés auprès de sociétés garantissant le versement de salaires équitables et des conditions de travail humaines à ses collaborateurs, et qui respectent les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
Non-discrimination		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 19
G4-HR3	Cas de discrimination et mesures adoptées	Aucune
Liberté syndicale et droit de négociation collective		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 19 et p. 30
G4-HR4	Sites/fournisseurs auprès desquels les libertés syndicales pourraient être compromises	Aucune. La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCBE soutient les activités syndicales de ses collaborateurs. La BCBE informe notamment sur l'Association suisse des employés de banque (aseb) dans l'intranet et lors des journées d'introduction des nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, un collaborateur de la BCBE est membre du Comité directeur de l'aseb.

¹ RG = Rapport de gestion / RDD = Rapport sur le développement durable / CDD = Charte de développement durable

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹
Travail des enfants		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 28
G4-HR5	Sites/fournisseurs qui présentent un risque important de travail des enfants	Dans le rayon d'activité de la BCBE en Suisse, le travail des enfants, objet de dispositions légales, ne constitue pas un risque. Dans le cadre d'affaires d'approvisionnement, les fournisseurs doivent garantir le respect des normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
Travail forcé ou obligatoire		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 28
G4-HR6	Sites/fournisseurs qui présentent un risque important de travail forcé	Dans le rayon d'activité de la BCBE en Suisse, le travail forcé, objet de dispositions légales, ne constitue pas un risque. Dans le cadre d'affaires d'approvisionnement, les fournisseurs doivent garantir le respect des normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 28
G4-HR10	Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une vérification	RDD p. 28
G4-HR11	Effets négatifs sur les droits de l'homme dans la chaîne de livraison; mesures	RDD p. 28
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 29
G4-HR12	Réclamations soumises/traitées	Aucune
Société		
Communautés locales		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 26
G4-S01	Relation avec la commune/société	RDD p. 26, p. 27 et p. 17
G4-S02	Effets négatifs de l'activité commerciale sur les communautés locales	La BCBE s'efforce d'éviter ou de minimiser les effets négatifs. Elle assume cette responsabilité dans le cadre de sa politique d'affaires à caractère durable.
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RG p. 23 Les clients disposent non seulement du réseau des sièges (physiques) de la BCBE, mais également des voies électroniques de la banque.
G4-FS14	Initiatives pour un accès facilité des personnes défavorisées aux prestations de services financiers	RDD p. 28
Lutte contre la corruption		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 29
G4-S03	Sites contrôlés en ce qui concerne les risques de corruption	RDD p. 29 Jusqu'à présent, aucune vérification extraordinaire ne s'est révélée nécessaire outre les processus de contrôle établis.
G4-S04	Formation des collaborateurs au sujet de la lutte contre la corruption	RDD p. 29
G4-S05	Cas de corruption et mesures	Aucun cas ne s'est présenté jusqu'à présent; aucune mesure spécifique n'est donc requise.
Politiques publiques		
G4-DMA	Approche managériale	La BCBE adopte une attitude neutre sur les plans politique et confessionnel. La banque ne prend pas position politiquement. Les intérêts des banques cantonales (procédures politiques, initiatives proposées par le secteur financier, etc.) ou du secteur financier dans son ensemble sont représentés par l'Association suisse des banquiers (ASB) et par l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). La BCBE est membre de ces deux organisations.
G4-S06	Dons en faveur d'entités politiques	Aucune. La BCBE ne soutient ni parti politique ni politicien.
Comportement anticoncurrentiel		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 29
G4-S07	Plainte pour pratiques cartellaires ou position monopolistique	Aucune plainte déposée spécifiquement contre les banques cantonales ou contre la BCBE
Conformité		
G4-DMA	Approche managériale	RG p. 82, RDD p. 29
G4-S08	Amendes ou sanctions pour cause de non-respect des lois et dispositions	Aucune
Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 28
G4-S09	Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une vérification	RDD p. 28
G4-S010	Effets négatifs sur la société dans la chaîne de livraison; mesures	RDD p. 28
Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 29
G4-S011	Réclamations soumises/traitées	Aucune

¹ RG = Rapport de gestion / RDD = Rapport sur le développement durable / CDD = Charte de développement durable

Indicateur GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹
RESPONSABILITÉ PRODUITS / EFFETS DE PRODUITS ET SERVICES		
Étiquetage des produits et services		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 14, CDD
G4-PR3	Obligations d'informer pour produits et services	RDD p. 14
G4-PR4	Infraction aux dispositions d'information	Aucune
G4-PR5	Satisfaction clientèle	RDD p. 14
Vie privée des clients		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 15
G4-PR8	Plaintes fondées relatives à la violation de la protection des données client	RDD p. 15
Conformité		
G4-DMA	Approche managériale	RG p. 82, RDD p. 29
G4-PR9	Amendes pour infraction aux dispositions relatives aux produits	Aucune
Portefeuille produit		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 14
G4-FS6	Part de portefeuille pour segment d'activité	RDD p. 10
G4-FS7	Produits et services présentant une utilité sociale	RDD p. 17 et p. 15
G4-FS8	Produits et services présentant une utilité écologique	RDD p. 15 et p. 17
Audit		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 14
Approche Active-Ownership		
G4-DMA	Approche managériale	RDD p. 14 et p. 15
G4-FS10	Part de la clientèle commerciale avec laquelle les thèmes environnementaux et sociaux sont abordés	RDD p. 16
G4-FS11	Part des placements dont la performance écologique et sociale a été évaluée	RDD p. 15

¹ RG = Rapport de gestion / RDD = Rapport sur le développement durable / CDD = Charte de développement durable

**« L'avenir appartient à ceux
qui croient à la beauté
de leurs rêves. »**

Eleanor Roosevelt

www.bcbe.ch